



Le 30 juin 2026

Le Maire,

à

Mesdames et Messieurs
Les élus
86440 MIGNE-AUXANCES

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 6 juillet 2026

A 20h30

Salle du Conseil municipal

Ordre du jour :

↳ Joint en annexe

Je vous prie de recevoir l'assurance de mes sincères salutations.

Benjamin COUTON

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2026 ORDRE DU JOUR

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE

- 1) Tarif restauration collective année scolaire 2026 / 2027
- 2) Tarif accueils périscolaires année scolaire 2026 / 2027

SOLIDARITE

- 3) Attribution d'une subvention au CIF SP
- 4) Adoption des termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Maison des Entr'Aidants et le CIF-SP pour l'animation de pause-café des aidants

ADMINISTRATION GENERALE

- 5) Désignation des représentants de la commune à la commission d'achat de la SEP

URBANISME

- 6) acquisition d'un terrain espace naturel à Limbre
- 7) acquisition d'un terrain espace naturel Limbre – demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

RESSOURCES HUMAINES

- 8) Adoption des termes de la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à intervenir avec le Centre de Gestion de la Vienne
- 9) Modification du tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES

- Echanges autour de la canicule
- Présentation du Plan de Retour à l'Equilibre

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 1)

Benjamin COUTON : je vais commencer par faire l'appel :

- Benjamin COUTON, présent
- Etienne FRAPPIER, également
- Lucie AUGÉAI
- Guillaume GIRARD
- Laurence MANOIR
- Jean-Denys BLOT
- Agnès NOSSENT
- Sébastien LEONARD
- Roger N'GUIAMBO
- Catherine TEXERAULT est excusée et m'a donné procuration
- Jean-Luc CAÏLA
- Maryline MAXANT est excusée et donne procuration à Lucie AUGÉAI
- Jean-Philippe LALLEMAND
- Francis GAILLARD est absent et donne pouvoir à Marie-Claude CÉRÉ
- Marie-Claude CÉRÉ est présente
- Sylvie PFEIFFER aussi
- Josiane PRONO
- Valérie POHU
- Luc TARAMINI
- Nawal BARACHE
- Mike CHAPELLIER
- Lison SYLVESTRE est absente
- Jean-Marc MAZIERE
- Martine AUVRAY
- Didier VILLEMAINE donne pouvoir à Jean-Marc MAZIERE
- Laurent SOURISSEAU
- Sandrine CHAIGNEAU
- Séverine POTIRON est absente et donne pouvoir à Martine AUVRAY
- Et enfin, Nicolas ZURICH est présent.

Donc on a le quorum. Le secrétaire de séance... La dernière fois c'était Maryline donc on tourne... Sylvie, c'est OK pour toi d'être secrétaire de séance ? Il faudra juste signer le papier à la fin ? C'est un secrétariat tournant qui entraîne peu de conséquence.

Juste avant de commencer le Conseil municipal, il y avait quelques points qui étaient indiqués en points divers et qui me semblent importants, dont je voulais parler avec vous. Il y a au moins le point sur la canicule et puis sur l'EHPAD et puis je pourrai répondre aussi à la question que vous avez posé sur l'organisation de la fête de la Terre. Donc si ça vous va, je veux bien le mettre en premier point et ensuite on prendra les délibérations du Conseil municipal.

Sur la canicule, ça va être un tout petit peu long... Je voulais en parler là en Conseil municipal, on a dit qu'on fonctionnait en groupe de travail et en commission mais on a eu là un événement d'une ampleur et d'une gravité assez exceptionnelle et on a géré les choses un peu en direct. On n'est pas du tout passé par le stade commission, ce qui veut dire que l'opposition n'a pas été informée de ce qu'on a fait et ça

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 2)

me paraissait bien d'en parler et c'est un sujet important, ça me paraissait bien qu'on ait un petit temps d'échanges. Pour vous dire la ligne qui a été celle de la Majorité. Quand je dis Majorité, c'est essentiellement moi en direct avec les services ou les adjoints et adjointes en fonction de leur domaine de compétence, en direct avec les services. Ça a été « on maintient le service public et on protège au maximum la population et les agents » durant la canicule. Pour vous dire ce qui a été fait, j'ai essayé de cartographier.

Dans les écoles on a essayé de mettre en place des ventilateurs dans toutes les écoles, dans toutes les salles de classe, on a mis des repas froids pour les enfants pour que ce soit moins difficile mais aussi pour les agents des offices où il fait particulièrement chaud, pour que ce soit un peu moins pénible. On a encouragé les parents à garder les enfants à la maison pour éviter qu'il y ait trop de monde dans les classes. A la fin on a eu à peu près une soixantaine d'enfants sur la commune. C'était gérable pour les services. Il y avait un peu moins de chaleur et du coup les espaces relativement réfrigérés étaient à peu près protecteurs des enfants, dans une certaine mesure. On a eu une aération matinale des locaux qui a été largement malmenée par les températures nocturnes qui ont fini par être extrêmement élevées à la fin de la canicule.

Du côté de l'EHPAD, il y a eu la mise en place d'une climatisation supplémentaire dans les couloirs, notamment pour préserver directement les agents de l'EHPAD. Il y avait des ventilateurs dans la chambre de chaque résidente ou résident. Les résidents ont beaucoup été regroupés dans la salle d'activité, la salle où il y a de la climatisation, ce qui a posé d'autres difficultés puisque que lorsqu'on met beaucoup de résidents au même endroit, y compris certains qui n'ont pas l'habitude de passer du temps ensemble, il y a parfois eu des altercations entre résidents, en tout cas du vivre ensemble un peu difficile et surtout la vraie difficulté c'est que le bâtiment de l'EHPAD n'est pas adapté au changement climatique et il y a beaucoup de verrières, la chaleur rentre facilement. Contrairement aux autres services dont je parlerai après, (on peut demander aux agents des services techniques de travailler un peu plus tôt pour partir plus tôt), les agents de l'EHPAD, il faut qu'ils travaillent toute la journée. Il y a eu, on peut le dire, beaucoup de souffrance, beaucoup de chaleur. Je suis allé les voir lundi matin de la semaine dernière, ils en avaient un peu gros, ça a été dur. Donc voilà, je le referai après mais je voulais aussi saluer leur travail, ça a été dur et éprouvant pour les corps. Je pense que l'annonce de la canicule qui vient est source d'inquiétude pour elles et pour eux.

Au niveau de la Ville, on a mis en place des lieux frais. Le but du jeu c'était de dire que la population pouvait venir dans des espaces un peu plus frais que leur habitation. Il y avait cette salle, la salle Jean Ferrat et l'église. Dispositif qui a moyennement marché pour être parfaitement transparent, parce que d'abord les gens ne s'en sont pas vraiment emparés et ensuite parce qu'à la fin de la canicule il faisait chaud ! Les salles n'étaient pas si fraîches que ça ! même l'église, la température est vraiment remontée. C'est un dispositif qu'il faudra que l'on retravaille sans doute pour qu'il soit plus efficace.

Au niveau de la sécurité, on a mis en place plusieurs arrêtés contre les barbecues et feux d'artifice parce qu'il y avait de très gros risques incendie et il y a toujours, et il y aura sans doute pendant tout l'été de gros risques incendie sur la commune. Donc des arrêtés ont été signés.

Sur le sport et la culture, fermeture des infrastructures sportives, pendant la phase alerte rouge. Il y a quelques éléments qu'on a pu reporter, je pense au match de handball, qu'on a pu faire reporter en soirée et qu'on n'a pas du annuler. On a eu de la chance que la fête de la musique soit juste avant et qu'Etonnant mouvement soit juste après... on aurait pu annuler encore plus de choses si c'était mal tombé. On a quand même dû annuler des fêtes d'école, essentiellement... toujours sur la culture, on a eu la fermeture de la bibliothèque, en l'occurrence, c'est un bâtiment où il faisait très chaud. On a fait le choix de fermer un moment l'équipement l'après-midi.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 3)

Et quelques éléments encore... sur le social, on a mis en place le dispositif d'appels à domicile. On appelle les gens qui se sont enregistrés préalablement pour vérifier que tout va bien et si jamais ça ne va pas bien, on va... enfin les agents vont sur place pour vérifier que tout va bien. En l'occurrence c'est Bérénice PAIN du CCAS et Christian SAULNIER le policier municipal qui ont fait ça. J'en profite pour le dire à toutes les personnes qui sont là, si vous connaissez des personnes fragiles, dites leur bien de se faire enregistrer là-dessus, ça permet de faire un vrai suivi. J'ai fait de la prévention à chaque AG d'association où je suis allé, pour dire à tout le monde que ce truc existait... Continuez à le faire et à le dire autour de vous car ce n'est qu'en le faisant connaître qu'on pourra protéger les personnes fragiles.

Le dernier point pour cette partie bilan, au niveau des agents, la règle a été le télétravail quand c'était possible et pertinent, parce qu'y compris ici en mairie il faisait très chaud. Je parle sous votre contrôle, les agents. Beaucoup de décalage d'horaires. Les services techniques ont travaillé tôt puis très tôt pour échapper un peu à la chaleur mais à 11h / 11h30 il faisait quand même très chaud. Moi, pour ma part, j'ai essayé de passer prendre des nouvelles... je suis allé aux services techniques, je suis allé au Relais Petite enfance, évidemment en Mairie et à l'EHPAD... même si on ne peut pas aider ne serait-ce que prendre un peu des nouvelles des agents. Il est vraisemblable que l'on fasse un peu des choses similaires cette semaine au vu des températures annoncées.

Je voulais donc vous donner ces éléments là et remercier tous les agents et en particulier l'EHPAD et les services techniques parce que ce sont des agents qui étaient particulièrement exposés à ces risques. Je voulais dire merci aussi à toutes les directions car prendre des décisions un peu dans l'urgence, ce n'est pas facile. Il y a tout un tas de freins réglementaires, de questions qui se posent tout à coup et voilà... les décisions ont été prises rapidement... Micro bilan mais à l'EHPAD par exemple, il n'y a eu aucune aucun décès ni hospitalisation pendant la semaine de canicule. On peut quand même en être content, sur le fait qu'on a quand même réussi à préserver et protéger les personnes. Je voulais vraiment remercier tous les services publics.

Une fois que j'ai dit ça, je voulais quand même continuer de prendre la parole parce que malgré tout ça, je suis assez en colère de la situation telle qu'elle s'est produite, assez en colère face à la canicule et à la sécheresse qui nous touche.

Mon premier engagement politique c'est fait au moment des premières Marches pour le climat. J'avais 18 ans, j'étais jeune, j'étais naïf. Je me suis dit là, on va marcher, ils vont nous écouter... Et bien pas du tout. Ça fait des décennies qu'on sait ce qui va se passer. Ça se passe sous nos yeux là, et c'est... voilà... il y a des responsables, je ne vais pas faire le procès de tout le monde, ça ne sert à rien et je n'en n'ai pas les compétences mais il y a des personnes qui ont fait de la désinformation et qui continuent d'en faire sur le changement climatique et qui continuent de dire que ça n'existe pas, que ça n'arrivera pas, etc. Ces personnes-là nous empêchent d'avancer et ça me pose problème. Il y a aussi les responsables politiques, pour le coup je vais me permettre de taper un peu sur tout le monde, de droite comme de gauche qui n'ont pas mis l'écologie à l'agenda politique pendant des décennies. Qui n'ont soit pas fait beaucoup, soit rien fait. A la fin, on paye les pots cassés collectivement. Moi quand j'étais à l'école on parlait des générations futures, je pensais que c'était pour les générations d'après mais c'est vraiment nous les générations futures, et même quand on a 60 ou 80 ans ! Quand je regarde le bilan à l'échelle du pays, le bilan est extrêmement grave. On a eu moins 2000 morts à l'échelle du pays en une semaine, bilan qui est sûrement sous-estimé. Moi je pense aussi à nos agriculteurs. On est allés, c'est Guillaume qui l'a fait, prendre un peu des nouvelles des agriculteurs. Ils ont connu de graves difficultés, je parle aussi sous votre contrôle Monsieur SOURISSEAU, durant cette semaine-là.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 4)

Le GAEC de l'Erable a perdu 15% de production laitière sur une semaine. J'ai eu des échanges ce week-end avec une maraichère qui travaille au Domaine de Malaguet : tous les plans sont en train de brûler. Il n'y aura pas de production ou très peu de production. C'est extrêmement grave pour nos agriculteurs, et je ne parle même pas de la sécheresse parce qu'on a l'Auxance qui est à un niveau extrêmement bas, des choses particulièrement inquiétantes. Là encore, je parle sous votre contrôle, on pourra peut-être climatiser les salles municipales, les gymnases et les classes d'école mais on ne pourra pas climatiser les champs et les forêts. Le vrai climatiseur des champs, c'est le climat donc si on ne s'attaque pas à l'atténuation du changement climatique, il ne se passera rien. L'Auxance, on a un niveau qui est extrêmement bas et juste pour vous dire que pendant la canicule... Moi j'ai des alertes par le SDIS, on a eu 4 alertes incendies sur la commune. A Migné-Auxances on est particulièrement exposés, on a des champs, des matières sèches un peu partout. On a une vallée de l'Auxance qui peut brûler. Donc la situation est dangereuse pour la population.

Je continue un petit peu.... On se plaint que le niveau des enfants baisse... Cette année ils ont perdu à peu près 3 semaines d'enseignements ou presque pendant la canicule. On ne va pas se mentir, pendant la canicule, ils n'ont pas appris des trucs, ils n'ont pas travaillé. Les profs n'étaient pas en capacité de leur apprendre des choses, c'était de la garderie. Donc on ne peut pas s'étonner que le niveau des enfants baisse mais en fait, ils ne peuvent plus apprendre. Même chose, on se plaint des arrêts maladie mais il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des arrêts maladie que ce soit dans le secteur de la fonction publique ou dans le privé, s'il fait 40°, et qu'on n'est pas en capacité de travailler. Même chose, je parle pour vous, pour nous et pour toutes les villes de France qui ont dit on veut une ville vivante avec de la culture, avec du sport, avec du vivre ensemble, avec des fêtes de village, etc. En fait pendant la canicule on a tout annulé. Nous ça allait, on n'avait pas trop d'événements mais on aurait pu faire tomber plein de choses. Peut-être que le 14 juillet, on verra, mais peut-être qu'il sera impacté par la canicule qui arrive. On ne sait pas, il y aura peut-être une alerte orange ou une alerte rouge... Moi je suis passé dans les rues de Migné-Auxances, c'était une ville fantôme, de 8h à 22h, volets fermés, aucune voiture qui roule, personne dehors, pas un bruit... ce n'est pas la ville dont on a envie ! Ce n'est pas la ville où on a envie de vivre !

Dernier élément, ça me semble important. Les finances. Tout ça, ça a un coût. Pendant la canicule, il y a un point qui m'a énervé. Il y a la chambre froide de notre restauration qui s'est mis à potentiellement lâcher parce que les moteurs ne sont pas du tout adaptés à des chaleurs telles qu'elles existent. On a du réserver des camions frigorifiques, pour récupérer la nourriture ; on a cru qu'on n'allait pas les avoir, ça faisait potentiellement 3.000 € de perte, mais à vue de nez ça pourrait nous coûter à peu près cette somme si on doit réparer la chambre froide et ses moteurs. Ça pourrait aller jusqu'à 1% de Taxe Foncière, en ordre de grandeur ! Donc en fait est-ce que les impôts de nos concitoyens doivent servir pour pallier le fait qu'on n'ait pas agi pendant des décennies ? ça me pose quand même des questions. Ce n'est pas la bonne utilisation de l'argent public. L'argent public, c'est fait pour faire des projets, pour faire des belles choses, pour que la vie soit meilleure, pas pour réparer les bêtises qu'on n'a pas réussi à éviter !

Donc vous dire enfin que nous on a vraiment envie de se retrousser les manches. Je suis très heureux qu'on ait mis la transition écologique au cœur de notre programme.

Vous dire aussi que les services travaillent déjà à un plan canicule pour les écoles l'année prochaine. Il y a un groupe de travail qui va être piloté par Etienne en étroite association avec Laurence notamment pour qu'on puisse le plus possible préserver nos écoles et préserver nos enfants. On va y travailler pour être un peu moins non prêts l'année prochaine. On a commencé un peu le boulot... On est allés à Cissé où il y a une école qui a été rénovée, ils ont refait toute la cour d'école pour préserver l'école de la chaleur. Nous on va s'y engager, on va y travailler, on va faire le maximum, je suis sûr que quelle que soit notre obédience politique on le fera.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 5)

Et vous dire aussi, et ce sera ma conclusion, qu'on a souvent considéré que l'écologie c'est une question de biodiversité, de cadre de nature, de je ne sais quoi... l'écologie c'est maintenant une question de sécurité collective. C'est la vie de nos concitoyens qui est en jeu et c'est de ça dont on parle !

Voilà, je suis désolé d'avoir été un peu long mais j'avais envie de dire ça. Je l'avais sur le cœur depuis une semaine à force de traiter des trucs d'urgence et qu'il y ait des services, l'EHPAD qui demande ce qu'on peut faire de plus et que je ne dise rien, j'espère que ça va passer... J'étais un peu nerveux, j'avais envie de l'exprimer !

Si vous êtes volontaire qui que vous soyez, que vous avez envie de bosser sur le sujet, vous écrivez un message à Etienne, il sera ravi de vous accueillir dans son groupe pour que l'année prochaine, on soit en capacité de protéger nos enfants !

Voilà. Bien sûr si vous voulez réagir, j'ai beaucoup pris la parole... si vous voulez qu'on en discute quelques minutes, ça me va très bien.

Laurent SOURISSEAU : merci. Je partage le même constat. Très clairement. On partage le même constat : le climat change, c'est évident. Nous, agriculteurs on est assez bien placés pour le savoir. Effectivement, c'est assez compliqué. On assiste silencieusement, très silencieusement à l'effondrement de l'agriculture. On meurt en silence ! Notez quand même, on est assez classe ! On meurt en silence ! C'est des mots forts mais c'est vraiment la vérité. Je partage le constat, pas de soucis, je n'ai rien à ajouter. Effectivement les gens qui nient le réchauffement climatique ou le changement climatique sont des irresponsables. Là-dessus, il n'y a aucun problème, aucun sujet. Après, il y a plusieurs manières de lutter, on n'est pas forcément d'accord sur les modalités mais en tout cas, on traverse une période extrêmement difficile. Juste pour vous alerter, vous informer, Sébastien LEONARD m'a transmis un message, il y a une quinzaine de jours, une alerte sur l'effondrement du vivant par rapport à ces chaleurs. J'ai été sensible au message, je vous ai répondu. Sachez que les agriculteurs de la commune ont mis à boire dans des bacs pour des grands animaux et notamment la faune de plaine, pendant les 15 jours. J'aurais aimé que la commune nous aide. On n'a pas fait appel car c'était vraiment la panique mais j'aurais aimé que la commune nous aide. Voilà. Notez-le ! En ce moment hormis les quelques îlots irrigués que l'on a sur la commune, il n'y a absolument pas de quoi boire pour les animaux. Je vois dans les parcelles irriguées, je n'ai jamais vu autant de faune, y compris improbable, qui viennent simplement survivre. Heureusement il y a encore quelques îlots irrigués sur la commune. Je le dis en passant. S'il n'y en avait pas je pense que ce serait beaucoup plus grave. Ceci dit, le réchauffement climatique, il est là, c'est évident, il y a des choses à faire. Il n'y aura pas d'adaptation sans eau. Aujourd'hui l'eau, c'est le facteur capital. D'abord pour manger, accessoirement on mange tous ! L'eau n'est peut-être pas bien utilisée, j'en conviens. Peut-être pas pour des bonnes destinations, j'en conviens mais il ne faut pas généraliser non plus. Il y a aussi des gens qui font des choses bien avec l'eau, y compris sur la commune. Je crois qu'il faut vraiment qu'on prenne conscience de tout ça, parce qu'aujourd'hui on est devant le fait accompli et il y a urgence. Et il y a des choses extrêmement concrètes à faire comme mettre de l'eau pour les grands animaux cette semaine. Et vraiment, le danger c'est d'opposer et de s'opposer, et de se rejeter la responsabilité. Je crois qu'on ne peut plus se permettre ce luxe là...très clairement ! ça c'est une opinion personnelle.

Jean-Marc MAZIERE : merci et bonsoir à toutes et tous. Effectivement je vous écoutais tous les deux, le constat est effectivement catastrophique et ce n'est pas près de s'arranger car malheureusement il y a des pays importants dans le monde qui refusent de signer les accords climatiques, notamment les pays je crois les plus gros producteurs au monde, comme la Chine et les Etats unis. J'avais cependant une question à vous poser car je crois que vous avez évoqué un plan canicule 2027, si jamais ce genre de situation était amené à perdurer ou à se développer. Est-ce que vous avez prévu justement de pouvoir climatiser les écoles, les bâtiments publics comme la mairie ou d'autres ? Est-ce que vous allez faire

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 6)

Une budgétisation justement sur une ou plusieurs années ou pas ? Si cette situation perdure, comme vient de le dire Laurent et je ne vois pas pourquoi ça s'arrêterait, il va falloir quand même l'envisager., de climatiser un certain nombre de bâtiments. Après peut être que politiquement, je ne sais pas... Quelle est votre position à vous ? Par rapport à la climatisation de certains services ? Vous êtes d'accord ou vous êtes opposés ?

B COUTON : je vous réponds sauf s'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Sinon je réponds et ça clos potentiellement le point pour qu'on passe au point suivant ?

D'abord sur les grands animaux... merci beaucoup de l'avoir fait. Je pense à ce point-là parce que, vous avez vu, on gère dans l'urgence donc forcément, il y a des trous dans la raquette que ce soit sur sujet mais je suis sûr qu'il y en a sur d'autres. Mais si vous avez des idées, que vous soyez de la majorité, de l'opposition ou un citoyen, il n'y a pas de distinction, faites remonter et on voit ce qu'on peut faire. C'est pareil pour le 14 juillet on se pose la question maintenant parce qu'on ne s'était pas posé la question avant mais voilà... N'hésitez pas à nous en parler. Evidemment, je suis d'accord, on n'a plus le temps de s'opposer et vu la situation, il faut qu'on trouve ensemble des solutions parce qu'on va droit dans le mur !

Sur le point... Nous on se projette plus pour 2027 au sens où très clairement la majorité des solutions qu'on peut mettre en place, elles ne se mettent pas en place en 3 semaines. En gros, pour l'EHPAD qui est le vrai enjeu à très court terme, la climatisation est déjà mise en place, on a déjà activé le levier. La directrice a déjà réussi à récupérer un climatiseur en plus. Pour la partie écoles et RPE, tout le reste des bâtiments, la question de la climatisation se sera une question qu'on se posera, de savoir si on le fait ou pas, si on le fait à quel endroit, pourquoi, de quelle manière, à quelle échéance, est-ce que c'est avant ou après isolation ? Tout ça, on le travaille dans le groupe de travail. Le but du jeu c'est qu'on avance collectivement le plus possible d'ici, j'allais dire juillet 2027 mais peut-être je devrais dire avril 2027, la prochaine canicule ? Le but du jeu, on y travaille et il n'y a pas de position définitive actuellement, ce qu'on va regarder c'est, et ce que travaillent les services, c'est le bouquet de solutions qu'ils peuvent nous proposer, budgétiser en face, voir combien de temps ça prend. Si on doit faire des travaux, ça ne sera pas en claquant des doigts... Donc les services préparent ça et ensuite nous élus, on y travaillera pour faire des arbitrages. Voilà ce que je pouvais dire.

Est-ce que cela vous va si on passe au point suivant ?

Mes excuses pour ce conseil un peu différent de d'habitude.

Du coup, le point suivant, je vais être relativement bref et synthétique. C'est ce qui est relatif au Plan de retour à l'équilibre de l'EHPAD. Je l'ai mis à l'ordre du jour parce que ça me semblait important... Enfin, lors du dernier Conseil municipal... j'ai un micro doute, si ce n'était pas l'avant dernier... Vous aviez évoqué que vous souhaitiez avoir des éléments très concrets sur l'EHPAD. Donc c'est pour ça que je fais un petit point mais si vous avez des questions particulières, on peut en discuter. Tout ça je le fais en particulier sous le contrôle d'Agnès qui a beaucoup suivi le dossier et sous le contrôle de Cédric qui a beaucoup plus d'expertise technique que moi, donc n'hésitez pas l'un et l'autre, si je dis des bêtises, à me rattraper !

En gros le Département et l'ARS ont fait un audit de notre EHPAD pour essayer de trouver des solutions pour essayer de lui permettre de revenir à l'équilibre. Le but du jeu et en tout cas, nous, notre objectif politique, j'allais dire de la majorité mais en fait du CCAS, car le PRE, c'est-à-dire comment on revient à un équilibre du budget, on l'a présenté en CCAS. Il a été adopté en CCAS, tout le monde était d'accord et ensuite on l'a présenté aux agents avant de le présenter à l'ARS et au Département. Notre objectif premier c'est le retour à l'équilibre. On se dit que si on a un EHPAD qui a un déficit structurel, on ne pourra pas le garder et on ne pourra pas le garder public, ce qui nous est notre

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 7)

Objectif. On est partis de l'audit du Département et de l'ARS. Ils ont fait tout un tas de recommandations sur la qualité de l'EHPAD. Pour le dire vite, très bonne qualité de l'EHPAD. Il y a tout un tas de points d'améliorations qui ont été soulignés. Les points d'amélioration qui ont été soulignés, on a proposé d'aller dans le même sens. On va essayer de faire ce que proposent l'ARS et le Département. Je prends deux exemples : il est demandé un peu plus de fréquence de nettoyage dans les chambres, c'est quelque chose qu'on va essayer de faire et de faire porter par les agents et également le recrutement d'un médecin coordonnateur qu'il n'y a pas actuellement à l'EHPAD. Ce n'est pas du tout évident de recruter mais on va essayer de recruter. Ça c'est les éléments amélioration de la qualité de service à l'EHPAD.

Il y a une deuxième partie qui est plus sur la gouvernance, sur le suivi. Là, ils étaient un petit peu plus critiques ARS et Département. Notamment sur le bon suivi du CCAS lui-même, de la structure, là encore plusieurs mesures que nous on va porter. D'abord plus se réunir, peut-être deux fois plus de réunions pour qu'au moins une réunion sur deux soit dédiée spécifiquement au suivi de l'EHPAD et au PRE. En gros pour vérifier que ça va dans le bon sens et que les mesures en vigueur ont bien les effets escomptés, qu'on fasse du suivi plus rapproché. L'autre élément qui est en train d'être travaillé juridiquement, c'est un rapprochement entre la Ville et l'EHPAD, notamment c'est pour que les fonctions de la ville, je pense aux services techniques, au service RH et aussi à notre DGS, puissent servir d'appui à l'EHPAD et travailler en commun. Typiquement le besoin qu'on avait c'est d'avoir une meilleure prospective financière, pouvoir se projeter de façon pluriannuelle sur les comptes de l'EHPAD. Et pour le coup, je le dis pour Cédric ici présent mais y compris pour des futurs DGS, c'est des personnes qui ont d'avantage les capacités de faire ce suivi pour les trajectoires financières de l'EHPAD. Donc l'idée serait potentiellement... c'est à l'étude juridique, il y a des questions qui se posent entre le lien entre la Ville et l'EHPAD. Mais ce serait de rapprocher la Ville et l'EHPAD pour faire un meilleur suivi, être plus proche des comptes et faire de la meilleure prospective. Deuxième partie.

La troisième, elle porte sur les finances. Au sens stricto sensu, qu'on en vienne à des finances saines. Je ne vais pas y aller par quatre chemins. Au niveau des recettes : il n'y a pas de leviers, enfin, il y a des petits leviers. On ne peut pas changer le cours de l'histoire. Si on active ces petits leviers, on gagne un peu mais on ne change pas l'ordre de grandeur. Si on veut revenir à l'équilibre, on ne peut jouer que sur les dépenses. Si on joue sur les dépenses, là encore, il y a plusieurs postes de dépense et de façon très claire et très massive, l'enjeu est sur les ressources humaines. Pour le dire encore plus clairement, si on ne touche pas aux ressources humaines, on n'aura pas d'équilibre de l'EHPAD. Si on n'a pas d'équilibre de l'EHPAD, on va vers la fermeture de l'EHPAD ou a minima le fait qu'il ne soit plus public. Donc nous la décision qu'on a actée en CCAS, qu'on a actée en majorité et qu'on a présentée aux agents, c'est de toucher aux ressources humaines avec en gros pour l'instant, deux leviers principaux. Le premier c'est la réorganisation du travail, l'ARS et le Département nous ont fait tout un tas de recommandations sur les rotations, les temps de transmission etc. Il y a plusieurs leviers, je les ai sous les yeux, au lieu de vous dire des choses abstraites, je vais vous le lire... Il y a des choses à modifier au niveau de la mise en place des roulements, sur le temps de repas qui serait décompté du temps de travail et sur les remplacements des agents entre eux, faire beaucoup plus d'auto remplacement entre eux, de l'EHPAD et pas en dehors. En gros ces quatre éléments là, pourraient nous faire gagner 4 ETP et 4 ETP en ordre de grandeur c'est environ 140.000 €. C'est ce qu'on peut espérer. Et le deuxième levier sur lequel on peut jouer c'est les départs en retraite. IL y a 3 départs qui sont prévus d'ici fin 2026. Pour l'instant, il n'y pas eu de décision d'actée en CA du CCAS sur ces départs en retraite ; la décision est plutôt de dire qu'on fait le reste de la réorganisation du travail et on voit ce que ça donne. Néanmoins, j'en viens au point au suivant, c'est qu'on a un enjeu de court terme sur la trésorerie. Il y a un enjeu de moyen terme qui est que le budget soit à l'équilibre et un enjeu de long terme à savoir payer les factures de cette année. Donc ce qui n'est pas acté dans ce qu'on a présenté en CCAS mais

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 8)

Qu'on ajoutera, c'est que sans doute les trois départs à la retraite, où on se disait qu'on regardera en fonction de ce qui fonctionne, on va sans doute... enfin je proposerai en tout cas qu'on ne les remplace pas immédiatement. Quitte à les remplacer à la rentrée, histoire d'avoir un peu moins de dépenses à faire d'ici la fin de l'année. Parce qu'on doit payer les factures jusqu'à la fin de l'année, quitte à faire des remplacements à la fin de l'année. Les deux gros leviers sur lesquels on peut jouer c'est ça. 140.000 € potentiels sur la réorganisation du temps de travail et en gros, à peu près 105.000 € sur les départs en retraite. C'est là-dessus qu'on peut jouer et théoriquement si on imaginait qu'on ne remplaçait pas ces 3 personnes, qu'on réorganisait le temps de travail, et que ça donnait les résultats qu'on espère, si on enlève toutes autres mesures que l'on propose de faire, qui sont des mesures plus petites avec un peu moins d'effet – là ce que je vous donne ce sont des ordres de grandeur, ça ne veut pas dire que ce sera le résultat final car il peut y avoir tout un tas d'aléas macroéconomiques, il peut y avoir mille choses qui se passent mais en ordre de grandeur, si on faisait ça, on serait juste à l'équilibre avec un tout petit peu plus, un tout petit matelas de quelques milliers d'euros. C'est la direction qu'on a prise, qui est celle qu'on avait pendant la campagne municipale, à savoir qu'on rétablit les finances de l'établissement pour conserver un EHPAD public parce qu'on ne veut pas qu'il ne soit ni fermé ni privatisé, mais ça implique des décisions lourdes en matière de ressources humaines... c'est dans cette direction qu'on est partis.

Voilà en gros les éléments que je peux vous donner. Je ne sais pas si ça répond à votre question que vous aviez...

Martine AUVRAY : bonsoir à toutes et à tous. Moi je vais parler finances... Vous avez parlé finances, on va parler finances. La question qu'on se posait nous, c'est sachant que le déficit de l'EHPAD n'est pas arrivé comme ça, comme un cheveu sur la soupe en 2025, ni en 2024, si j'ai bien compris ça date d'il y a 4 ans. La question qu'on se posait c'est de savoir qu'est-ce qu'a fait le CCAS il y a 4 ans ? Il n'a pas réagi la première année quand il y a eu le déficit d'annoncé ? Ma deuxième question concernant les finances, comme ça, vous avez les deux à la fois. Les économies annoncées sont de l'ordre de 80.000 à 140.00 €, sont-elles garanties ou s'agit-il seulement d'une estimation ? Est-ce que ce sera fiable à 100 % ?

Benjamin COUTON : Agnès, je commence à répondre et tu prends la suite ? comme tu veux ?... Pour les gains espérés... comment dire... il y a une partie c'est de l'estimation, notamment sur le temps de travail. On fait une réorganisation, on ne sait pas exactement ce qui va se passer, théoriquement, dans l'audit qu'a fait le Département, il disait que nous allions pouvoir gagner de cette manière-là 4 à 5 ETP, donc nous on se base sur l'audit de l'ARS et du Département qui ont une vraie expertise. Si leur estimation est exacte, on est partis sur une hypothèse basse de 4 ETP et pas 5, on est à 140.000 € en ordre de grandeur. Donc c'est de l'estimation, on verra à la fin du processus mais c'est théoriquement ce à quoi on peut s'attendre. Sur l'autre partie, c'est pour le coup un peu plus certain, si on ne remplace pas les 3 personnes qui partent en retraite, pour le coup, on peut vraiment regarder leur fiche de paye, combien de mois elles ne travaillent pas et voir ce que ça change. Le delta est pour le coup plus quantifiable. C'est le premier élément.

Sur ce qu'a fait le CCAS, il ne s'est pas réveillé l'année dernière ou quand nous on a été élus au sens où l'ARS a fait un audit... en 2025, il y a plus d'un an. Il y a tout un tas... quand on en a parlé en CA du CCAS, dans le PRE, il y a plusieurs parties, là celle dont je vous parle c'est uniquement la dernière partie, la partie qui est ce qu'on va faire, ce qu'on va modifier mais il y a tout une partie de ce qui a déjà été fait, il y a tout un tas de choses qui ont déjà été faites. Typiquement, il y avait des remplacements auprès d'une boîte d'intérim puis du Centre de Gestion donc en gros pour remplacer quelqu'un qui ne travaille pas à l'EHPAD, on allait chercher quelqu'un au Centre de gestion, quelqu'un d'extérieur, ça coûtait une fortune. Tout ça, ça a été arrêté, on est en phase de liquidation de la dette. Il y a déjà plein de choses,

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 9)

Une partie entière de tout ce qui a été fait par l'équipe précédente pour commencer à assainir les finances. Théoriquement, c'est ce qu'on espère, on est plutôt sur la phase finale : tout ce qui a été fait, c'est bien, on finit pour aboutir à ce redressement et avoir un budget équilibré. Et c'est aussi pour ça que je donne la parole à Agnès, je n'étais pas là, c'était l'équipe précédente... Agnès aura certainement plus d'éléments à dire sauf si j'ai été complet ? !

Agnès NOSSENT : je vais sans doute redire ce qui a déjà été évoqué. Le financement de l'établissement repose principalement sur les dotations de l'État via l'ARS, comme pour la plupart des EHPAD. Nous avons connu un cumul de difficultés à partir de 2020, avec la livraison de l'extension. Il a fallu assumer pendant 4 mois les charges liées aux nouvelles chambres avant qu'elles ne soient progressivement occupées et génèrent les recettes correspondantes. Cette période a coïncidé avec la crise de la COVID-19, qui a fortement impacté le fonctionnement de l'établissement. Nous avons également été confrontés à d'importantes difficultés de gestion des ressources humaines, en raison des absences liées à la maladie et des conséquences de l'obligation vaccinale. Cela nous a conduits à recourir massivement au remplacement de personnel, notamment par l'intermédiaire du Centre de gestion. En reprenant les comptes, il a été constaté en outre qu'un certain nombre de passifs n'avaient pas été identifiés par les directions précédentes.

Quand Madame MARCOUX est arrivée, les dettes sont apparues dans les comptes. Quand ce n'est pas payé, on peut dire que ce n'est pas dû à la fin de l'année. Et ça c'est très piégeant pour un CA. Conclusion, on est totalement dans une réécriture. En 2025, les comptes ont été clos avec effectivement les restes à payer et on est revenus sur une situation comptable tout à fait normale. Après le CDG, il faut savoir aussi que, quand on est à l'intérim, on n'a pas récupéré la prime SEGUR. On s'est pris ça quand même... tous les remplacements, il n'y avait pas de compensation SEGUR. Ils faisaient les feuilles de paie, les précarités, les choses. Ce qui fait que le salaire d'un soignant remplaçant était 30 % plus onéreux qu'un aide-soignant embauché à l'EHPAD. Certes il y a eu effectivement des problèmes etc. mais aussi un contexte qui était très compliqué. Depuis que Madame TAIFOUR est là, il y a eu quand même une relecture des choses et beaucoup de choses ont été mises en place

Jean Marc MAZIERE : oui, je voudrais voir 3 points avec vous. Pour rebondir sur ce qu'a dit Martine, c'est vrai que tu as parlé d'une gouvernance plus arrondie, je pense que c'est vraiment nécessaire. Également l'implication de tous les élus ici autour de la table puisque notre EHPAD c'est un bien public, ça concerne tout le monde et pas seulement les 5 élus qui siègent au CCAS. Concernant l'alerte qui a été faite, tu étais effectivement intervenue Agnès lors d'un des derniers conseils municipaux de la précédente mandature mais comme l'a dit Martine, la situation, le déficit n'est pas intervenu comme ça en quelques jours, en quelques semaines... Il me semble quand même qu'il y a eu un petit souci soit au niveau des 5 élus ou au niveau des... je crois que c'est partiaire le CCAS, il y a 5 élus et 5 personnalités publiques on va dire, qui viennent siéger au CCAS. Là je pense que quelque part, il y aurait dû y avoir un système d'alerte un peu plus prégnant quand même... Non j'évoque les 3 points et puis après... Le deuxième point c'est au niveau comptable. Il me semble avoir vu dans le rapport de l'ARS notamment qu'apparemment il y aurait eu des affectations comptables qui n'auraient pas été sur les bonnes lignes comptables. C'était repris à plusieurs endroits dans le rapport. J'espère que c'était dû à un manque de formation de la personne et j'espère que là-dessus, vous avez prévu d'apporter un petit peu plus de formation pour les personnes qui sont chargées de suivre les comptes, ce point est relevé à plusieurs reprises... comme quoi les affectations comptables n'auraient pas été faites sur les bonnes lignes.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 10)

Troisième point, j'avais aussi posé la question à Cédric, effectivement notre EHPAD a un déficit mais il y a des emprunts en cours. Je voulais savoir le montant des emprunts en cours. C'est important. En fin d'année dernière, on avait suspendu un emprunt pour pouvoir les aider à revenir à l'équilibre mais je suppose qu'il y a des montants d'emprunts en cours qui sont relativement importants. Je voudrais bien avoir un petit peu le montant s'il vous plaît ?

Doivent être relativement importants.

A NOSSENT : lorsqu'on a fait le financement, il nous reste des subventions, il nous reste 3 millions 2 à rembourser. Le souci ce n'est pas tellement les remboursements de prêt parce que ça revient à un loyer tout à fait raisonnable pour l'EHPAD. Ce n'est pas par là qu'il faut chercher... sur... j'ai perdu le fil de mon idée...

Après, dans ce que vous dites c'est qu'il y a eu une chose. Quand en 2014, quand on a... alors... difficulté d'affectation ou défaut d'affectation . En 2014 ; quand le CCAS a été cédé. Non quand l'EHPAD a été cédé au CCAS, il y a eu une délibération qui est passée en Conseil municipal et en CA qui disait qu'au vu des loyers payés à la Ville par le CCAS, on ne devait pas affecter un amortissement sur la dite subvention d'1.5 million qui était la valeur vénale du CCAS. Donc ça, ça a été réintégré depuis 2024. C'était une des erreurs. L'autre c'est que les restes à payer n'étaient pas mis sur les restes d'exercice en cours et étaient reportés. Ce qui fait qu'en 2025 on s'est retrouvés à payer 80.000 € qui n'étaient pas payés de 2024. Donc là, la trésorerie nous a tout remis en ordre mais quand vous dites les gens du CCAS, OK mais on est quand même sous le regard du Trésor public qui ne nous a jamais alerté. N'a pas vu, qu'il y avait des défauts d'écriture et de report d'écriture. Voilà, c'est déjà une chose. Après vous dites qu'on ne s'est pas mobilisés. Mais avec Florence JARDIN, depuis 2022, on demande justement cette fameuse commission des EHPAD publics en difficulté, qui n'existait pas sur le département. Le fait qu'on ait demandé pendant deux ans, haut et fort, cette aide de l'ARS et du Département, a fait que quand la commission s'est mise en place sur notre secteur Nouvelle-Aquitaine, on a pu en bénéficier. Si on n'avait rien fait, ils n'auraient pas été là et la seule solution qu'on aurait eu, on y avait pensé, c'est de faire un audit mais qui nous aurait coûté très cher. Donc ce n'était pas la bonne solution non plus. Effectivement on a attendu 2 ans mais on a eu finalement cet audit gratuit de la part de l'ARS et du Département. Et en plus avec des gens pertinents !

Benjamin COUTON : ce que je vous propose c'est peut-être de prendre une dernière question et comme ça après on peut clore...

Sandrine CHAIGNEAU : oui effectivement en tant que soignante j'en avait plusieurs mais... ce n'est pas grave. Je voulais surtout vous parler du personnel, les collègues. Vous proposez un plan qui repose en grande partie sur une évolution des méthodes de travail et de l'organisation des équipes. Comment comptez-vous accompagner les agents dans cette transformation afin que ces mesures soient effectivement mises en œuvre tout en préservant la qualité de l'accompagnement des résidents. Ça c'est une première question. Et j'ai vu dans les propositions de l'ARS qu'il y avait eu des arrangements, que certains salariés ne travaillent pas les week-end... donc en fonction de la restructuration comment vous allez inciter ces gens qui n'ont peut-être, je ne sais pas, je ne connais pas la durée mais qui pendant des années qui n'ont jamais travaillé le week-end, comment vous allez leur dire maintenant dans 15 jours, il va falloir le faire. Voilà. Et puis, ma dernière question par rapport au personnel et là c'est par rapport aux résidents, j'ai vu dans le compte rendu que certains dînent le soir dans les chambres. Je voudrais savoir si c'est un souhait des résidents ou si c'est un souhait du personnel. Si c'est un souhait du personnel, pour moi, le dîner en restaurant c'est quand même le moyen d'avoir un lien social et je trouve que c'est les priver de ce lien si c'est vraiment un souhait du personnel. Voilà. Merci.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 11)

Benjamin COUTON : juste avant de laisser la parole à Agnès, vu que le temps tourne et que mon rôle est aussi d'être le maître du temps, je vais t'inviter à faire une réponse rapide et efficace !

Agnès NOSSENT : rapide et efficace... Alors au niveau du personnel, ils sont tenus au courant depuis qu'on est sur le PRE, il y a eu 2 réunions de personnel où Monsieur HAMELIN a accompagné Madame TAIFOUR sur les explications. Ils ont travaillé avec l'infirmière Co les plannings, il faut dire qu'il y avait des choses qui étaient restées là... Donc le temps de repas qui était compté comme temps de travail ce n'est pas normal, il doit avoir une coupure d'1/2 heure au minimum pour que les salariés puissent aller déjeuner à l'extérieur, donc le temps. Les ½ heures ont été réintégrées... les 4 jours du Maire, il y avait 4 jours du Maire qui avaient été un peu... réservés avec des temps d'habillage et de déshabillage... là l'ARS a vu rouge et le Département avec ! Donc...

Sandrine CHAIGNEAU : excuse-moi Agnès mais les 4 jours du Maire ce n'est pas du temps d'habillage ou de déshabillage, c'est des jours de congés en plus !

Agnès NOSSENT : oui mais du coup, on avait inclus 5 ou 10 minutes le matin, 5 ou 10 minutes le soir pour avoir ces 4 jours du Maire mais ces 4 jours du Maire sont illégaux. Ils ont été supprimés dans toutes les collectivités et voilà. On avait fait un arrangement pour préserver le personnel... il y avait aussi des temps de réunion qui étaient beaucoup trop longs et beaucoup trop de personnes aux transmissions... Tout ça c'était des habitudes qui existaient depuis des années et des années, l'ARS a mis les pieds dedans ! Voilà pour ce qui est de ça. Pour ce qui est des personnes, ça dépend. On reçoit des personnes souvent en fin de vie, très âgées, très diminués mais ça a été revu aussi avec l'ARS mais il semble que c'était vraiment des personnes fatigables qui n'avaient pas du tout envie de redescendre mais généralement c'était des personnes qui étaient accompagnées quand il était nécessaire pendant leur temps de repas. Ce n'est pas du temps de gagner pour les agents, c'est plutôt du temps perdu...

Sandrine CHAIGNEAU : parce qu'on a lu ça donnait plus l'impression que ce soit le personnel qui préférait qu'ils mangent en chambre plus que... enfin, la façon dont ça a été tourné la phrase. C'est pour ça que je posais la question.

Agnès NOSSENT : je peux vous dire que ça a été très à charge, ça a été très violent et très difficile pour Madame TAIFOUR. Même si maintenant on a un dialogue qui est beaucoup plus apaisé avec le Département et l'ARS, ça a été très violent !

Benjamin COUTON : je vous propose de clore ce point et de faire le dernier point avant de commencer le conseil municipal !

On a reçu une question, je pense qu'elle venait de vous Nicolas ZURICH... Est-ce que vous voulez la lire et comme ça j'y réponds et on passe aux délibérations ? Est-ce que ça va vous de procéder comme ça ?

Nicolas ZURICH : alors... la question c'était « pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande des jeunes agriculteurs concernant l'organisation de la Fête de la terre sur la commune ? ». Voilà.

Benjamin COUTON : les jeunes agriculteurs de la Vienne sont venus voir les élus de la commune de Migné-Auxances car ils organisent la fête de la Terre de façon annuelle, ils et elles avaient pour projet de l'organiser à Migné-Auxances et nous ont demandé un soutien financier, logistique et communicationnel pour l'évènement. On en a discuté au sein de la majorité pour savoir quel était notre positionnement, comme on le fait pour d'autres évènements. Il nous est apparu deux

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 12)

Choses : que les Jeunes agriculteurs et la fête de la Terre étaient très expérimentés pour l'organisation de ce genre de fête, il n'y avait pas de matière à s'inquiéter, la sécurisation et la matérialisation seraient au rendez-vous et que du point de vue de la population il y aurait un accueil plutôt favorable, c'est une fête plutôt familiale. Nous on n'a pas décidé d'interdire ou de s'opposer à la fête, ce qu'on a dit, c'est qu'on serait en capacité de faire tout l'accueil nécessaire, signer tous les arrêtés, de faire en sorte qu'il y ait de la signalisation qui soit mise en place, faire en sorte de garantir la sécurisation de l'évènement néanmoins nous on a choisi, au regard de positions politiques et d'actions qui ont été mises en place par les Jeunes agriculteurs, on a choisi de ne pas soutenir en plus l'évènement. On n'interdisait pas l'évènement mais on ne le soutenait pas plus et ce qui nous a poussé à ce choix, c'est qu'on a fait collectivement campagne en disant qu'on voulait soutenir le Service public, c'était notre axe principal et ce qu'on a défendu pendant toute la campagne et les Jeunes agriculteurs ont eu des modes opératoires qui ne correspondent pas à ça et notamment le fait de s'en être pris aux forces de l'ordre, à la police, le fait de s'en être pris à la direction des territoires, des organismes de l'Etat, à la Préfecture, à des institutions républicaines, je pense à la mairie de Biard en particulier... En tout cas, dans les modes opératoires de ce syndicat stricto sensu, il y a des choses qui ne nous correspondent pas et on a trouvé qu'il y aurait un hiatus de dire qu'on défend le Service public et d'être un soutien, apparaître comme un soutien manifeste à l'évènement. Ça c'était le premier point. Et le deuxième, on a des convergences et des divergences idéologiques avec ce syndicat ; des divergences sur l'utilisation des produits sanitaires, des divergences sur la gestion de l'eau, par rapport à des positions qu'ils et elles portent notamment dans le cadre de la loi d'urgence agricole qui a été votée. Là aussi être en soutien pur nous aurait paru être un peu en tension par rapport à nos positions. Néanmoins, il y a aussi des positions, des sujets sur lesquels on a des points de convergence forts. Nous on a milité pour avoir du local, on veut qu'il y ait de l'installation de jeunes agriculteurs et le Syndicat des jeunes agriculteurs fait en sorte qu'il y ait des propositions en la matière. Ils ont des propositions très intéressantes sur le foncier, l'accès au foncier et la protection des terres agricoles. On leur a très clairement spécifié que sur cet évènement-là, on ne souhaitait pas apporter un soutien financier ou matériel mais qu'on était à l'avenir parfaitement disposés à travailler avec eux ce sujet ou d'autres à l'échelle de la commune et moi en tant que Conseiller communautaire, à l'échelle de l'intercommunalité.

Voilà c'est une position d'équilibre par rapport à ces différents éléments qu'on a choisi d'adopter.

Laurent SOURISSEAU : ok. Bon au moins les choses sont claires, c'est bien. Merci de votre franchise. Nous, en tant qu'opposition, on déplore fortement cette prise de position, nous pensons qu'à l'occasion d'un évènement comme ça, c'eût été l'occasion de rapprocher les points de vue. Quoi de mieux qu'un évènement festif pour essayer de se comprendre, se connaître et peut être pourquoi pas, plutôt regarder ce qu'on a en commun plutôt que regarder ce qu'on n'a pas en commun ? On déplore que vous ayez vu plutôt ce qu'on n'a pas en commun et que votre décision se soit prise là-dessus. On aurait préféré que ce soit plutôt l'autre côté que ça penche. On aurait pu, peut-être apprendre à mieux se connaître... pourquoi pas... c'est notre position.

Benjamin COUTON : j'hésite franchement vu l'heure à clore le débat...

Jean-Marc MAZIERE : c'était juste...

Benjamin COUTON : oui mais si je prends, je prends celle de Guillaume et après ça risque de partir...

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Préambule à l'ordre du jour
(Page 13)

Jean-Marc MAZIERE : c'était juste pour rebondir aussi... Effectivement, pendant la campagne, on avait eu un volet effectivement pour l'animation de la commune, les manifestations. Il me semblait que ça avait été plutôt demandé effectivement par les gens, qu'il y ait un peu plus de manifestations sur la commune, que notre commune soit un peu plus dynamique. Là c'était effectivement une proposition de manifestation, et comme l'a dit Laurent peut-être aussi une occasion d'échanger, de dialoguer un petit peu avec les gens. Moi ce que je regrette un petit peu, je crois que c'est la 23^{ème} édition et en fait, en 22 ans, ils n'ont jamais eu de refus et le premier refus qu'ils ont c'est Migné-Auxances... oui national. Je trouve ça vraiment dommageable. Après on comprend tout à fait, le soutien financier ce n'était pas forcément leur première problématique, par contre comme l'a dit Laurent qu'il y ait des divergences, il y a des divergences. Nous on en a bien avec vous, ça n'empêche pas de dialoguer, de travailler ensemble. Je trouve un petit peu dommage que le dialogue n'ait pas pu avoir lieu à cette occasion. J'espère qu'ils pourront quand même representer notre commune parce qu'un événement festif qui dure sur 3 jours, c'est quand même important en termes d'animation ! et compte tenu de ce qu'on a dit tout à l'heure par rapport au climat, aujourd'hui la souffrance des agriculteurs, nos agriculteurs qui sont en très grande difficulté, ça pourrait être un élément de soutien, vis-à-vis des jeunes agriculteurs.

Benjamin COUTON : juste... et je vais clore là-dessus. Je redis qu'il n'y a pas eu de refus de la part de Migné-Auxances d'accueillir l'évènement. On était tout à fait en capacité d'accueillir l'évènement... enfin, qu'il se laisse organiser et on était complètement prêts à organiser la partie réglementaire, l'accès aux voies, signer tous les arrêtés qui permettaient de tenir l'évènement, y compris parce que, vous avez parfaitement raison, d'un point de vue festif... Lucie me suggère un dernier point qui par ailleurs est arrivé dans l'équation... tu veux prendre la parole ?

Lucie AUGÉAI : oui. Il y avait énormément, quand vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de manifestations, il y a énormément d'événements qui se passent sur ce week-end-là. On n'a pas moins de 3 événements d'ampleur qui se passent ce week-end-là. Donc on n'avait plus de matériel disponible à mettre à disposition pour aider qui que ce soit. Ils sont arrivés un peu tard aussi dans le calendrier.

Benjamin COUTON : eh bien tous les éléments ont été dits et dites... enfin, dits car éléments c'est masculin... Donc, je vous propose de passer aux éléments de l'ordre du jour.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

20260706_DV_00

Rapporteur : Monsieur le Maire

Quorum : 15

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 1 juin 2026, portant délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des décisions prises depuis celles présentées lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit le 1 juin 2026.

A l'unanimité, le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

La secrétaire de séance

Sylvie PFEIFFER

Secrétaire de séance :

Sylvie PFEIFFER

Affiché le :

9 juillet 2026

Mis en ligne le :

9 juillet 2026

Le Maire

Benjamin COUTON

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20260522_DM_268	19/49	22/05/2026	Configuration et installation ordinateurs portables élus	Agence des Territoires de la Vienne	2 760,00 €
20260522_DM_269	19/50	22/05/2026	Achat d'un téléphone portable élu astreinte	Ateliers du Bocage	157,00 €
20260526_DM_270	30/2 - 30/3	26/05/2026	Achat de fournitures scolaires école Robert Desnos élémentaire	Verrier Majuscule	1 436,22 €
20260526_DM_271	19/51	26/05/2026	Location jeux en bois pour les festivités du 14 juillet 2026	Les Virouneux d'O bourg	110,00 €
20260526_DM_272	-	27/05/2026	Abonnement annuel Illiwap	Illiwap	2 850,00 €
20260527_DM_273		27/05/2026	Concession n°1043 emplacement 1188 pour 30 ans	M et Mme ONIMUS André et Colette	+ 193,48
20260428_DM_274	26/59	28/04/2026	Achat de pièces pour la tondeuse Grillo GH 582 CH	AMS	190,18 €
20260513_DM_275	21/17	13/05/2026	Achat de plantes pour les Espaces Verts	Maison Barrault	896,08 €
20260513_DM_276	290/97 - 290/100	13/05/2026	Achat de matériels pour l'école La République et le CTM	Legallais	508,18 €
20260519_DM_277	26/60	19/05/2026	Achat d'un fût Aspen 2T 200 Litres	Equip'Jardin	936,00 €
20260520_DM_278	26/61	20/05/2026	Achat de quincaillerie pour les Espaces Verts	MDM Motoculture	50,12 €
20260521_DM_279	298/98 - 298/105	21/05/2026	Achat de matériels pour la Comberie, le CTM et le Marché	SIDER	860,51 €
20260521_DM_280	290/102	21/05/2026	Achat d'une armoire pour le Stade	Sonepar	738,64 €
20260526_DM_281	26/62 - 290/112	26/05/2026	Achat de matériels pour le CTM et pour la salle J Ferrat	Prolians	401,95 €
20260529_DM_282	19/54	29/05/2026	Impression du bulletin municipal n° 68	Mégatop	1 098,90 €
20260529_DM_283		29/05/2026	Denrées départ délégation Bann / Comité de jumelage	l'Atelier du pain	99,30 €
20260601_DM_284	33/04	01/06/2026	Achat de fournitures scolaires école Robert Desnos maternelle	Pichon	2 339,94 €
20260602_DM_285	59/23 - 59/24 - 59/25 - 59/26 - 59/27	02/06/2026	Transports des enfants des écoles publiques de Migné-Auxances	Alliance Atlantique	2 693,00 €
20260602_DM_286	49/60	02/06/2026	Vaisselle pour l'office de l'école Victor Schoelcher	Henri Julien	286,34 €
20260602_DM_287	49/61	02/06/2026	Achat de matériel et produits d'entretien pour la mairie	Copronet	308,92 €
20260602_DM_288	49/62 - 49/63	02/06/2026	Achat de matériel pour le service périscolaire de Victor SCHOELCHER et de matériel d'activité pour le périscolaire de Robert DESNOS et Camille DEMARCAÏ	Rentrée Discount	335,01 €
20260602_DM_289	49/64	02/06/2026	Intervention apprentissage du handball dans les écoles primaires Robert DESNOS, Limbre et Victor Schoelcher	Tac Handball	1 500,00 €
20260603_DM_290		03/06/2026	Concession 1044 tombe 1189 30 ans	Bernadette PIERRE épouse COIRAULT	+ 193,48
20260603_DM_291		03/06/2026	Concession 1045 tombe 1190 30 ans	M et Mme POUET Michel et Chantal	+ 193,48
20260604_DM_292		04/06/2026	réassort fournitures administratives CTM	JPG Mondoffice	61,74 €
20260604_DM_293		04/06/2026	matériel pour l'accueil de la mairie et le CTM	Manutan Collectivités	199,85 €
20260604_DM_294		04/06/2026	matériel pour la mallette d'astreinte des élus	Prolians	63,00 €
20260604_DM_295	-	04/06/2026	Abonnement annuel hébergement et maintenance site internet	Ayaline	660,00 €
20260605_DM_296	51/01	23/01/2026	Livre de Migné Auxances Mémoires	Migné-Auxances Mémoires	18,00 €
20260605_DM_297	51/02	23/01/2026	Romans adulte	Cultura	267,55 €
20260605_DM_298	51/03	10/02/2026	Livres jeunesse	Lire demain	297,51 €
20260605_DM_299	51/04	10/02/2026	Romans ados	Cultura	141,70 €
20260605_DM_300	51/05	11/02/2026	BD ados-adulte, romans adulte et albums jeunesse	Gibert Joseph	446,23 €
20260605_DM_301	51/06	03/03/2026	Romans Prix des lecteurs Noir Dissay	Gibert Joseph	85,72 €
20260605_DM_302	51/07	05/03/2026	Romans adulte	Cultura	252,14 €
20260605_DM_303	51/08	24/03/2026	Romans Prix des lecteurs - Littératures Européennes de Cognac	Gibert Joseph	81,45 €
20260605_DM_304	51/09	07/04/2026	Romans adulte	Cultura	281,70 €
20260605_DM_305	51/10	29/04/2026	Renouvellement de plusieurs abonnements	Bayard jeunesse presse	504,13 €
20260605_DM_306	51/11 et 51/12	30/04/2026	BD adulte et romans adulte	Cultura	247,99 €
20260605_DM_307	51/13	13/05/2026	BD jeunesse et documents LEC	Gibert Joseph	302,03 €
20260605_DM_308	51/14	20/05/2026	TPE et abonnement IP	Sextant Monétique	515,88 €
20260605_DM_309	51/15	27/05/2026	Rencontre avec la scénariste Marzena Sowa - Festival LEC	Littératures Européennes de Cognac	650,46 €
20260605_DM_310	51/19	05/06/2026	Kamishibais	Livre-moi une histoire / Julien Toutain	123,00 €
20260605_DM_311	32/6 - 32/5 - 32/4 - 32/3 - 32/2 - 30/4	05/06/2026	Achats de fournitures scolaires pour les écoles C. Demarçay, R. DESNOS élémentaire et Limbre	Verrier Majuscule	2 486,22 €
20260608_DM_312	19/55	08/06/2026	réassort chemises déclaration préalable	Fabrigère SAS / Sprint	80,60 €
20260608_DM_313	19/56	08/06/2026	Concert Mathildaka pour festivités du 14 juillet	Call Night	650,00 €
20260610_DM_314	51/16 - 51/17 - 51/18	10/06/2026	Romans, BD et albums jeunesse	Cultura	441,54 €
20260610_DM_315	51/19	10/06/2026	Etagère mangas fonds ados	UGAP	627,06 €
20260611_DM_316	19/57	11/06/2026	Fourniture admsintrative pour la comptabilité	Verrier Majuscule	€16,31
20260611_DM_317	19/58	11/06/2026	Tampons personnalisés	Verrier Majuscule	72,13 €
20260611_DM_318	19/59	11/06/2026	Formation certibiocide	INHNI	180,00 €
20260520_DM_319	26/63 - 26/66	20/05/2026	Achat de pièces pour le tracteur tondeuse Grillo GH 582 CH	AMS	799,14 €
20260527_DM_320	26/64	27/05/2026	Achat de pièces auto pour le véhicule FR 277 JS	AD Talbot 86	137,45 €
20260528_DM_321	26/65	28/05/2026	Achat de matériels pour le CTM	Barrault	115,87 €
20260529_DM_322	290/114	29/05/2026	Achat de packs d'eau pour le CTM	Netto	58,08 €
20260601_DM_323	290/116	01/06/2026	Achat de plaques de Dilite blanc pour le stade	Prolians	340,03 €
20260602_DM_324	26/67	02/06/2026	Réparation de la roue du véhicule EG 387 MN	First Stop Ayme	23,93 €
20260615_DM_325	290/74 - 290/81	15/06/2026	Traitement du dépôt sauvage rue de Vaugrand	Action Recyclage	310,65 €
20260618_DM_326	49/65	04/06/2026	Remplacement thermostat lave vaisselle de l'office de Limbre	Benard	301,96 €
20260618_DM_327	49/66	04/06/2026	Location de toilettes sèches, et toutes les fournitures nécessaire pour le service des sports	Toilette & co	351,00 €
20260618_DM_328	49/71	04/06/2026	Achat d'une armoire de stérilisation pour 25 couteaux	UGAP	808,20 €
20260618_DM_329	49/72	04/06/2026	Achat d'un parcours de motricité et tapis de jeux pour l'école de Limbre	Asco et celda	1 762,00 €
20260618_DM_330	49/73	08/06/2026	Achat d'un lave batterie à granulés frontal pour la cuisine centrale	Axima	27 487,96 €
20260618_DM_331	49/81	12/06/2026	Achat de matériel bureautique pour la cuisine centrale	Savoir Plus	203,16 €
20260618_DM_332	49/82	12/06/2026	Achat de matériel de pharmacie pour l'accueil périscolaire de Limbre	1er Secours	30,93 €
20260618_DM_333	49/83	12/06/2026	Achat de fournitures scolaires pour l'école Victor Schoelcher	Verrier Majuscule	325,93 €
20260618_DM_334	49/85	12/06/2026	Achat d'un filet de sport pour l'école Victor Schoelcher	Wesco	107,09 €

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20260618_DM_335	49/80 - 49/84	12/06/2026	Achat de matériel de sport pour l'école Victor Schoelcher et d'un tricycle à chaîne pour l'école de Limbre	Pichon	750,93 €
20260618_DM_336	49/74 - 49/77	08/06/2026	Achat d'un conteneur Thermax à 7 niveaux avec porte de chauffage pour la crèche de la Ribambelle et achat de matériel de cuisine pour la cuisine centrale	Henri Julien	1 822,80 €
20260618_DM_337	49/67 - 49/68 - 49/69 - 49/70 - 49/78 - 49/79	08/06/2026	Achats de matériels et produits pour les accueils périscolaires des écoles publiques de la commune	Copronet	3 064,73 €
20260618_DM_338	59/28	17/06/2026	Transports des élèves vers les installations culturelles de Migné-Auxances	Alliance Atlantique	318,00 €
20260618_DM_339	51/21	11/06/2026	Intercalaires BD jeunesse	Eure Film	337,90 €
20260619_DM_340	31/9 - 31/10	19/06/2026	Achat de fournitures scolaires pour l'école Victor Schoelcher	Verrier Majuscule	879,91 €
20260619_DM_341	59/29 - 59/30	19/06/2026	Transports des élèves des écoles publiques vers les falaises de Beauvoir et Saint Cyr	Alliance Atlantique	447,00 €
20260619_DM_342	34/3	19/06/2026	Achat de fournitures scolaires pour l'école La république	Pichon	771,38 €
20260622_DM_343	31/12	22/06/2022	Abonnement Hiboutheque pour l'école Victor Schoelcher et Robert DESNOS maternelle	Réseau Canopé	80,00 €
20260622_DM_344	34/04	22/06/2026	Achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques de la République et Camille Demarcay	Verrier Majuscule	408,81 €
20260622_DM_345	31/11	22/06/2026	Renouvellement abonnement ONE pour l'école Victor Schoelcher	One digital	900,00 €
20260623_DM_346	49/75	08/06/2026	Achats de denrées alimentaires + divers pour les accueils périscolaires de Limbre et Victor Schoelcher pour la fin d'année.	GIFI	141,34 €
20260623_DM_347	49/86	19/06/2026	Achat d'une plastifieuse pour l'école de la République	Pichon	156,19 €
20260623_DM_348	32/7	24/06/2026	Achats de manuels scolaires pour l'école de Limbre	JOCATOP	162,40 €
20260624_DM_349		24/06/2026	concession 1046 30 ans tombe 2m² emplacement 1191	LIOTARD Philippe et Brigitta	+ 193,48
20260625_DM_350	30/7 - 30/8 - 31/13	24/06/2026	Achats de fournitures scolaires pour les écoles Camille Demarcay et Victor Schoelcher	Verrier Majuscule	1 469,62 €
20260625_DM_351	59/31	24/06/2026	Transport des enfants des écoles publiques de Migné-Auxances vers les installations sportives de Grand Poitiers	Alliance Atlantique	512,00 €
20260625_DM_352	19/62	25/06/2026	Location de 2 toilettes sèches pour festivités du 14 juillet	Toilettes & co	612,00 €
20260625_DM_353	19/63	26/06/2026	Cession de droit : cartographie de la commune	Gaëlle Huber	66,00 €

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal annexe au compte rendu au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Benjamin COUTON : est-ce que ça appelle des remarques particulières ?

Sinon, il est proposé d'en prendre acte... Nous en prenons donc acte et je te passe la parole Laurence.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026 / 2027

20260706_DV_01

Rapporteur : Laurence MANOIR

Quorum : 15

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires, les tarifs de l'accueil périscolaire ne connaîtront pas d'augmentation pour l'année 2026/2027

Nomenclature Préfecture
7-1

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAL Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denis
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAL Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

Les tarifs seraient donc les suivants :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant	Prix forfait soir 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Panier repas*
T1 : Jusqu'à 374 €	0,42 €	0,38 €	0,42 €	0,38 €	0,20 €	0,18 €	0,10 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,79 €	0,71 €	0,79 €	0,71 €	0,30 €	0,27 €	0,15 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,13 €	1,02 €	1,13 €	1,02 €	0,63 €	0,57 €	0,31 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,45 €	1,31 €	1,45 €	1,31 €	1,05 €	0,95 €	0,52 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,50 €	1,35 €	1,50 €	1,35 €	1,45 €	1,31 €	0,72 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,68 €	1,51 €	1,68 €	1,51 €	2,16 €	1,94 €	1,08 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	2,05 €	1,85 €	2,05 €	1,85 €	2,79 €	2,51 €	1,39 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,49 €	2,24 €	2,49 €	2,24 €	3,60 €	3,24 €	1,80 €

(*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde ou d'événements particuliers (grève, conditions climatiques...)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027, applicables au 1^{er} septembre 2026 comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_01-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Annexe à la délibération n°1

Laurence MANOIR : vous avez des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté !

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : application des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2026/2027

20260706_DV_02

Rapporteur : Laurence MANOIR

Quorum : 15

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires, les tarifs de la restauration scolaire ne connaîtront pas d'augmentation pour l'année 2026/2027.

Nomenclature Préfecture
7-1

Il est toutefois nécessaire de délibérer pour confirmer l'application des tarifs pour la restauration scolaire 2026/2027 soit :

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAL Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à
- COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à
- AUGÉAL Lucie
- GAILLARD Francis à
- CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à
- MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à
- AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

▪ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves :

Rang tarif	Prix repas normaux 2025/2026	Panier repas* 2025/2026	Prix repas normaux 2026/2027	Panier repas* 2026/2027
Tarif 0 - jusqu'à 200 €	0,42 €	0,21 €	0,42 €	0,21 €
Tarif 1 - de 200,01 à 374 €	0,90 €	0,45 €	0,90 €	0,45 €
Tarif 2 - de 374,01 à 469 €	1 €	0,50 €	1 €	0,50 €
Tarif 3 - de 469,01 à 659 €	2,15 €	1,07 €	2,15 €	1,07 €
Tarif 4 - de 659,01 à 815 €	2,79 €	1,39 €	2,79 €	1,39 €
Tarif 5 - de 815,01 à 1100 €	3,72 €	1,86 €	3,72 €	1,86 €
Tarif 6 - de 1100,01 à 1350 €	5,02 €	1,86 €	5,02 €	1,86 €
Tarif 7 - de 1350,01 à 1700 €	5,47 €	1,86 €	5,47 €	1,86 €
Tarif 8 - Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,72 €	1,86 €	5,72 €	1,86 €

* Repas apporté pour cause d'allergie lourde ou d'évènements particuliers (grève, conditions climatiques...)

▪ Repas livré sur site ou pris à la cuisine centrale :

	Tarifs 2025/20256	Tarifs 2026/2027
Agents communaux et enseignants indice majoré > à 534	5,84 €	5,84 €
Agents communaux et enseignants indice majoré ≤ à 534	4,37 €	4,37 €
Crèche la Ribambelle (employés et enfants), salariés du CSC la Comberie saisonniers, contrats aidés, stagiaires, bénévoles	4,37 €	4,37 €
Invités, élus, retraités (agents communaux et enseignants)	8,19 €	8,19 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027, applicables au 1er septembre 2026 comme ci-dessus indiqué,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_02-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°2

Laurence MANOIR : Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté !



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Convocation du 30/06/2026

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Objet : Attribution d'une subvention au CIF-SP

20260706_DV_03

Rapporteur : Agnès NOSSENT

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
7-5

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LÉONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à
- COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à
- AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à
- CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à
- MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à
- AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

L'association CIF-SP, Solidaires entre les âges, est une association pour le développement du lien entre les âges. La mission générale de l'association est de sensibiliser et de valoriser l'image du vieillissement, pour une société plus inclusive quels que soient notre âge et nos identités.

Cette association a pour but d'informer, d'orienter de former les futurs salariés, les salariés et les demandeurs d'emploi sur tous les métiers des services à la personne et du médico-social.

Elle contribue également à la professionnalisation du secteur en menant :

1. des actions d'évaluation des activités et d'évaluation de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux
2. en apportant des solutions de conseils et de l'animation territoriale à toutes personnes morales
3. en développant des liens et partenariats avec le monde la recherche et universitaire.

L'ensemble des activités est conçu dans une perspective d'éducation populaire.

Au niveau local, le CCAS est membre de cette association, partenaire historique, qui propose un service de transport solidaire. Fondé sur l'entraide citoyenne, ce dispositif met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles afin de répondre aux besoins de déplacement des personnes confrontées, temporairement ou durablement, à des difficultés de transport.

L'association rencontre actuellement des difficultés de trésorerie. La municipalité souhaite la soutenir et propose une subvention de 200 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au versement d'une subvention de 200 € au CIF-SP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_03-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°3

Agnès NOSSENT : est-ce qu'il y a des questions ? on passe au vote... qui est contre ? qui s'abstient ?
Adopté !



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : Adoption des termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Maison des Entr'Aidants et le CIF-SP pour l'animation de pause-café des aidants

20260706_DV_04

Rapporteur : Agnès NOSSENT

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
9-1

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denis
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMARINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

L'association CIF-SP, Solidaires entre les âges, est une association pour le développement du lien intergénérationnel. La mission générale de l'association est de sensibiliser et de valoriser l'image du vieillissement, pour une société plus inclusive quels que soient notre âge et nos identités.

Le CIF-SP a créé en partenariat avec la Ville de Buxerolles la Maison des Entr'Aidants. C'est un espace d'accueil, d'information et de soutien pour les proches aidants des personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

La Maison des Entr'aidants s'engage notamment à organiser et animer des temps d'accueil et d'écoute pour tout type d'aidant, en veillant à l'accessibilité du dispositif ; des conseils et des informations sur les différentes aides et ressources disponibles sur le territoire ; et des permanences thématiques organisées par leurs partenaires associatifs et institutionnels.

Dans le cadre de l'engagement continu à accompagner et soutenir les publics fragiles de la commune, la Ville de Migné-Auxances souhaite mettre en place une convention de partenariat avec la Maison des Entr'Aidants pour l'animation de pause-café des aidants.

Ceux-ci se dérouleraient dans le hall du centre socioculturel La Comberie, les vendredis après-midi de 14h30 à 16h30 à raison de 6 cafés entre juillet et décembre 2026.

Il est enfin précisé que ces interventions seront gratuites pour la collectivité comme pour les aidants, le CIF-SP ayant répondu à un Appel A Projets qui prend en charge l'intégralité des coûts liés à la conception, à l'animation et à l'évaluation de ces actions.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Maison des Entr'Aidants et le CIF-SP,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_04-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DES PAUSES CAFÉ DES AIDANTS

Entre les soussignés :

- La Maison des Entr'aidants, co-portée par l'association CIF-SP Solidaires entre les âges, association loi 1901, responsable juridique et financier immatriculée au SIRET n° 492 690 870 00042 dont le siège social est situé 20 rue de la Clouère, 86000 Poitiers, représentée par Cyrille Gallion, directeur, dûment habilité-e à l'effet des présentes, ci-après dénommée « la Maison des Entr'aidants ».

Et

- Le partenaire d'accueil : **Commune de Migné Auxances**, dont le siège est situé 1 rue du 8 mai 1945 – 86440 MIGNE-AUXANCES, représenté par Benjamin COUTON – Maire, ci-après dénommé « le Partenaire d'accueil ».

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et d'animation de « pauses café des aidants », temps d'accueil, d'écoute et d'information proposés aux proches aidants de personnes âgées, malades ou en situation de handicap.

Ces temps visent notamment à :

- proposer un espace convivial de parole, de soutien et de partage entre aidants ;
- permettre l'accès à de l'information, de l'orientation et, le cas échéant, à des ateliers de sensibilisation ou de formation adaptés.

Les pauses café des aidants se tiendront au CSC La Comberie 10 Rue de la Comberie, 86440 Migné-Auxances dans le local prévu à cet effet, selon une fréquence d'une séance par mois, aux jours et horaires ci-dessous :

vendredi	10/07/2026	14h30-16h00
vendredi	28/08/2025	14h30-16h00
vendredi	04/09/2026	14h30-16h00
vendredi	02/10/2026	14h30-16h00
vendredi	13/11/2026	14h30-16h00
vendredi	11/12/2026	14h30-16h00

Article 2 – Définition du partenariat

2.1 Engagements de la Maison des Entr'aidants

La Maison des Entr'aidants s'engage à :

- organiser et animer un temps d'accueil et d'écoute pour tout type d'aidant, en veillant à l'accessibilité du dispositif ;
- informer les aidants, les orienter vers les partenaires compétents en fonction de leurs besoins ;
- assurer la présence d'un·e référent·e pour l'animation de chaque pause café ;
- mettre à disposition le nécessaire pour le thé-café et la convivialité (boissons, collations) pour les aidants ;
- fournir au partenaire d'accueil les supports de communication (flyers, affiches, programme trimestriel, éléments pour site internet, etc.) ;
- gérer les inscriptions si nécessaire et les feuilles d'émargement, et réaliser un bilan des rencontres (quantitatif et qualitatif) ;
- disposer d'une assurance responsabilité civile pour les actions menées dans ce cadre.

2.2 Engagements du Partenaire d'accueil

Le Partenaire d'accueil s'engage à :

- autoriser la Maison des Entr'aidants à intervenir dans ses locaux pour la mise en œuvre des pauses café des aidants ;
- mettre à disposition une salle adaptée, avec **une capacité maximale d'accueil fixée à 20 personnes**, ainsi que l'accès aux sanitaires, à un point d'eau et au matériel nécessaire pour faire du thé et de café (cafetière, bouilloire ou four à micro-onde)
- faciliter l'accès des aidants (signalétique, accueil, informations pratiques) ;
- Diffuser des supports d'affichage (affiches, flyers) dans les espaces d'accueil et salles d'attente régulièrement pendant tout le temps de la convention
- Publier au moins un article/post par mois sur le site internet et les réseaux sociaux de la structure pour promouvoir l'action
- Intégrer l'information sur l'action dans les courriers, emails et SMS envoyés aux usagers/patients concernés
- Informer les aidants de l'existence de ces temps lors des contacts au sein de la structure (consultations, accueils, permanences, etc.) ;
- Disposer des assurances nécessaires pour la mise à disposition de ses locaux (assurance multirisque, responsabilité civile, etc.).

Article 3 – Conditions matérielles

Afin d'assurer le bon fonctionnement des pauses café des aidants, le Partenaire d'accueil met à disposition :

- une salle adaptée à l'accueil des aidants (tables, chaises, éclairage, chauffage, etc.) ;



- un vestiaire dans la salle ou à proximité, l'accès aux toilettes et à un lavabo ;
- si nécessaire, l'accès à un point d'eau, à une prise électrique et, le cas échéant, au matériel de projection ou de sonorisation disponible sur place.

La Maison des Entr'aidants apporte le matériel d'animation et de convivialité non présent sur place (supports, documents, jeux, outils pédagogiques, boissons, gâteaux, etc.).

Article 4 – Tarification et modalités financières

Les pauses café des aidants mises en place dans le cadre de la présente convention sont entièrement gratuites pour la commune de Migné-Auxances.

Elles sont financées dans le cadre de l'appel à projets « MDEA Extension », lui-même soutenu par la CNSA, qui prend en charge l'intégralité des coûts liés à la conception, à l'animation et à l'évaluation de ces actions.

Aucun frais d'intervention n'est donc facturé à la commune au titre des pauses café des aidants prévues par la présente convention.

La pause café des aidants et les consommations sont gratuites pour les aidants.

Article 5 – Assurances et responsabilités

Chaque partie s'engage à disposer des assurances nécessaires pour mener à bien les actions mentionnées dans la présente convention.

- La Maison des Entr'aidants (et l'association CIF-SP) dispose d'une assurance responsabilité civile pour les actions qu'elle organise ou co-organise.
- Le Partenaire d'accueil dispose des assurances nécessaires pour la mise à disposition de ses locaux et pour l'accueil du public.
- Le Prestataire dispose d'une assurance professionnelle couvrant ses interventions.

Chaque partie est responsable des dommages dont elle serait directement à l'origine, dans la limite des garanties souscrites.

Article 6 – Durée, modification et résiliation

La présente convention prend effet à la date de sa signature jusqu'à son terme le 31/12/2026. Elle pourra être réévaluée et renouvelée par tacite reconduction ou par avenant, après échange entre les parties.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie. La résiliation prendra effet deux mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être modifiée à tout moment par avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.



Article 7 – Dispositions finales

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, dont un exemplaire remis à chacune des parties.

Fait à Poitiers, le 19/06 / 2026

<i>Pour le CIF SP</i> <i>Cyrille Gallion, Co Directeur</i> <i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>	<i>Pour la Maison des entr'aидants</i> <i>Isabelle Rezzoug, Chargée de Projets</i> <i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>
<i>Pour le Partenaire d'accueil</i> <i>Benjamin COUTON, Maire</i> <i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>	

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°4

Agnès NOSSENT : il y aura 6 vendredis : le 10 juillet, le 28 août, le 4 septembre, le 2 octobre, le 13 novembre et le 11 décembre, de 14h30 à 16h, au centre socioculturel. Il y aura le café des aidants et des animations, en attendant qu'on travaille, un groupe de travail se fera sur quel avenir pour accompagner les aidants sur la commune ?

Est-ce que vous avez des questions ? on passe au vote... qui est contre ? qui s'abstient ? Adopté, merci !



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : désignation des représentants de la commune à la commission d'achat de la Société d'Equipement du Poitou (SEP)

20260706_DV_05

Rapporteur : Etienne FRAPPIER

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
5-3-6

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAL Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAL Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

Les marchés passés par la SEP (Société d'Equipement du Poitou) dans le cadre des opérations concédées, font l'objet d'une procédure interne. Approuvée par le Conseil d'Administration de la SEP le 28 octobre 2020, cette procédure est appliquée en complément du code de la commande publique.

A partir de certains montants de marchés (seuils en fonction du type d'achat), une commission interne se réunit pour l'attribution des offres. Cette commission est une instance de transparence pour l'attribution des marchés passés par la SEP.

Les marchés sont passés par le Directeur Général de la SEP, seul habilité à engager la société, sur avis de cette commission interne. Dans le cadre de chaque concession, un élu de la collectivité concédante participe avec voix délibérative. La collectivité concédante désigne deux élus, un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Concession d'aménagement de la ZAC de la Péninguette prévoit à l'article 8.2 que « le concédant sera représenté au sein de la commission de la SEP pour la procédure de passation des marchés. Le concédant désignera un membre titulaire et un membre suppléant. Ces membres disposeront d'une voix délibérative ».

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- désigner les représentants de la commune à la commission d'achat de la Société d'Equipement du Poitou (SEP) comme suit :

* représentant titulaire : Benjamin COUTON

* représentant suppléant : Etienne FRAPPIER

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_05-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°5

Etienne FRAPPIER : est-ce qu'il y a des questions ? on peut passer au vote... qui est contre ? qui s'abstient ? adopté, merci !

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Préambule à la délibération n°6

Sébastien LEONARD : j'enchaîne...Nous avons deux délibérations à suivre, on se partagera la présentation avec Guillaume. Je vais prendre la première. Ça concerne l'acquisition d'un terrain à Limbre, les parcelles AN 161 et 162 au 15 bis rue de Verneuil, que la plupart de gens ici ont eu l'occasion de visiter. Je vais donc présenter brièvement.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : acquisition d'un terrain espace naturel à Limbre – parcelles AN 161 et AN 162 – 15 bis rue de Verneuil

20260706_DV_06

Rapporteur : Sébastien LEONARD

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
3-1

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

La commune a été informée de la mise en vente d'un ensemble foncier situé en bordure de l'Auxance, d'une superficie d'environ 5,5 ha, cadastré section AN 161 et AN 162, situé au 15 bis rue de Verneuil.

Ce site constitue un espace naturel présentant un intérêt particulier au regard de sa situation au sein du corridor écologique associé au cours d'eau et par sa proximité concomitante avec les secteurs urbanisés de la commune.

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement, d'amélioration du cadre de vie et de maîtrise foncière des espaces stratégiques pour la sauvegarde de la faune et de la flore, la commune envisage l'acquisition de ces deux parcelles.

Intérêt écologique du site

Le foncier concerné participe au maintien des continuités écologiques liées à la rivière et aux milieux naturels associés. Il contribue à la préservation de la trame verte et bleue du territoire en assurant une liaison entre différents espaces naturels favorables à la circulation des espèces.

La maîtrise foncière publique du site permettrait :

- de préserver durablement les habitats naturels présents ;
- de maintenir les continuités écologiques le long du cours d'eau ;
- de favoriser, le cas échéant, des actions de restauration ou de renaturation des berges et des milieux naturels.

Cette acquisition s'inscrit dans les objectifs nationaux et locaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre l'érosion des espaces naturels.

Intérêt paysager et cadre de vie

Situé à proximité immédiate des zones habitées et de l'école de Limbre, le site constitue également un élément structurant du paysage communal.

L'achat projeté permettrait de conserver une ouverture paysagère remarquable sur la vallée et la rivière, tout en maintenant un espace naturel en accès libre contribuant à la qualité du cadre de vie des habitants.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, les espaces naturels de proximité, constituant des îlots de fraîcheur, jouent également un rôle important en matière de régulation thermique, d'infiltration des eaux pluviales et de préservation des ressources naturelles.

Perspectives d'aménagement d'intérêt général

L'acquisition permettrait à la commune de disposer d'une réserve foncière stratégique en vue du développement futur d'un projet compatible avec la sensibilité écologique du site.

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_06-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

À moyen ou long terme, ce secteur pourrait faire l'objet d'une valorisation sous la forme d'un parc urbain naturel, intégrant notamment :

- des espaces de découverte de la nature ;
- des cheminements piétons et cyclables ;
- des actions pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement ;
- des aménagements légers favorisant l'accès du public tout en garantissant la préservation des milieux naturels.

Il est ici à souligner que les éventuels aménagements futurs feront en tout état de cause l'objet d'études spécifiques afin de garantir leur compatibilité avec les enjeux environnementaux identifiés.

La mise en vente de ce terrain constitue une opportunité rare pour la commune de préserver durablement un espace naturel stratégique, de protéger les continuités écologiques associées à la rivière et de préparer la valorisation future de ce secteur au bénéfice des habitants et des générations futures.

De premiers échanges avec les propriétaires de la parcelle, séduits par les objectifs poursuivis par la collectivité, ont permis de parvenir à un prix de vente qui serait fixé à 210 K€, la Commune prenant à sa charge les frais d'acte.

La Direction Immobilière de l'Etat ; sollicitée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, a estimé à 196 400 € la valeur vénale du bien, ce prix étant assorti d'une marge de négociation de 10 %, portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 216 000 €.

A la majorité des membres présents et représentés (21 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées AN 161 et AN 162 situées 15 bis rue de Verneuil au prix de 210 000 € net vendeur ;
- dire que la commune supportera les frais d'acte inhérents à cet achat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

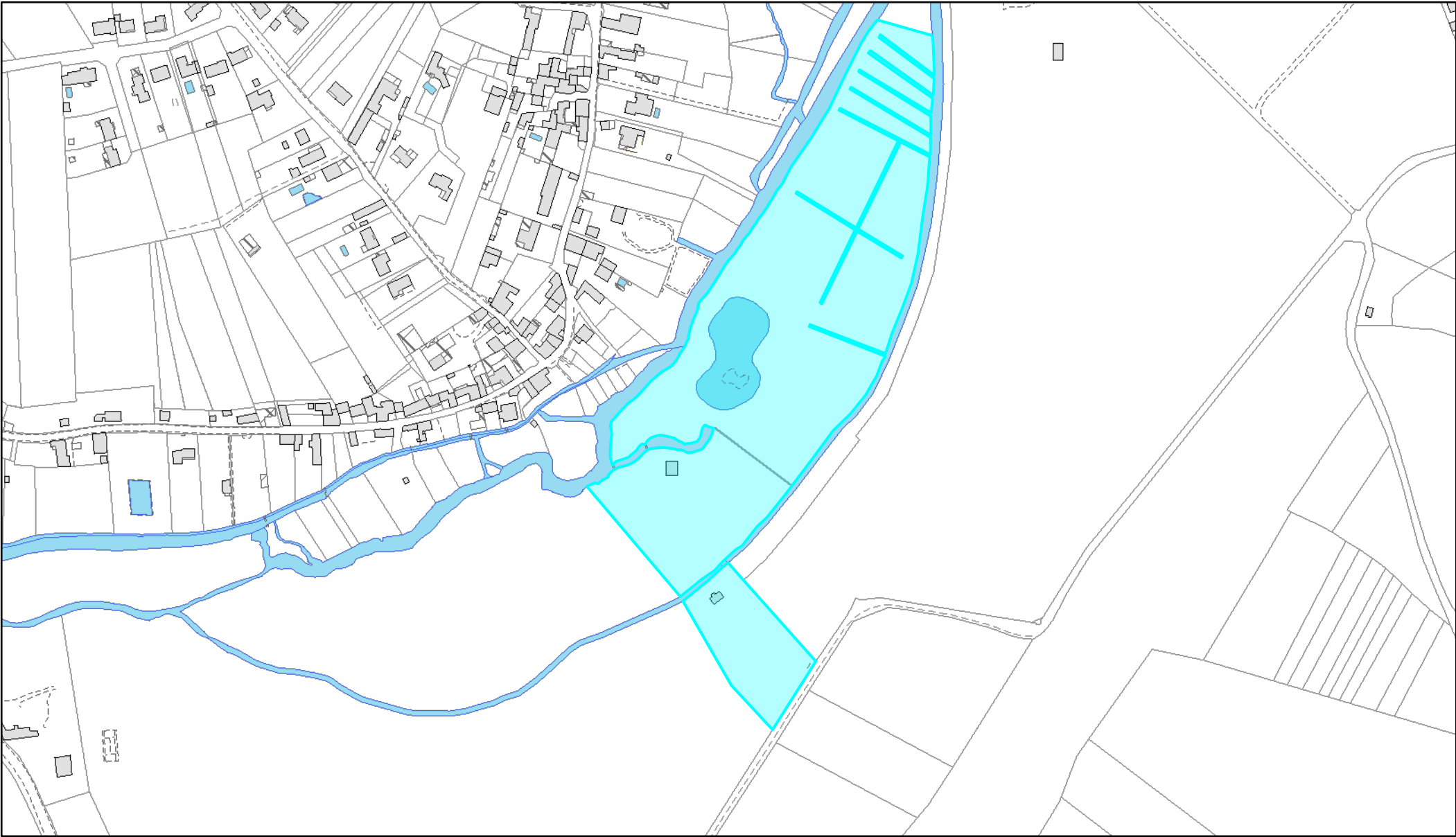
La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER



Le Maire
Benjamin COUTON

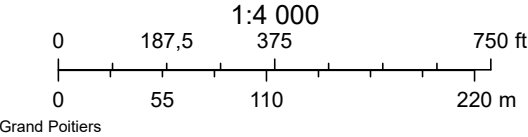


Saisir un titre



26/06/2026 10:16:43

- | | | |
|------------|-------------------------------|--|
| Parcelles | Habillages surfaciques | Habillages linéaires |
| Bâtiments | Piscine | Chemin |
| Bâti dur | Réseau hydrographique | Trottoirs, sentiers |
| Bâti léger | Commune | Terrain sport, petits ruisseaux, trottoirs |
| | | Parking, terrasse |



Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 1)

Sébastien LEONARD : il y a également un intérêt de cadre de vie paysager à partir du moment où on envisage de mettre une parcelle et se dire qu'on le transforme en espace naturel ouvert au public. Je dirais aujourd'hui en espace de fraîcheur, puisque... être au bord de l'eau, il y a un plan d'eau, ça peut être un espace récréatif tout en restant un espace naturel d'intérêt pour les années qui viennent. Je vais faire ma petite pique à sur le changement climatique moi aussi ! On s'émeut beaucoup, enfin, on s'est ému tout à l'heure parce qu'il faisait 40°, 43° 44° mais dans 15 ans, il fera 50°... C'est ça qui est prévu dans les projections... On est juste au rendez-vous un peu plus vite que ce qui était prévu. Je pense que les projections... enfin les températures qu'on a eues on était plutôt autour de 2025/2024. On est juste en avance sur le changement climatique et ça ne va pas s'arrêter. Je ne sais pas si ce type d'espace suffira à garantir la fraîcheur mais espérons que ça permettra une partie de l'année, ça pourra apporter un peu de réconfort. C'était ma phase changement climatique qui m'agace un peu !

On a repéré tout un tas d'intérêt... qui dit espace naturel qui dit passerelle dit tout un tas de nouvelles continuités, on offre tout un tas de possibilités de voies de mobilités cyclables peut être pas pour tous les vélos mais il y a quand même des possibilités. On a repéré ça. On avait en l'occurrence une vendeuse qui avait déjà une offre, qu'elle était prête à accepter. Elle a accepté de nous laisser quelques jours pour réfléchir, on a fait des visites rapidement pour voir la potentialité et la majorité a fait le choix de saisir l'opportunité tout en sachant qu'on n'a pas la réponse à toutes les questions. Peut-être qu'il y aura des choses qu'on ne pourra pas faire dans ce qu'on a imaginé. On s'est assuré des points essentiels. En l'occurrence, on a eu un échange avec la DDT sur l'élément qu'est une passerelle, c'est l'élément un peu important. C'était le point essentiel. On a étudié d'autres points avec d'autres acteurs pour étudier cette potentialité mais ça reste un travail qu'il faudra poursuivre sur un petit peu de temps si on veut aménager cet espace là mais en tout cas c'est aujourd'hui qu'il fallait se positionner pour l'acquisition. La vendeuse était sensible à nos arguments d'aménagements futurs de ce site là et a accepté qu'on s'aligne sur l'offre qui préexistait pour cette vente. En tout cas, elle a accepté le principe et il nous restera à accepter l'acte. Donc il est proposé mettre un avis favorable à l'acquisition de ces deux parcelles, de supporter les frais d'acte inhérents à cet achat... Y a-t-il des questions ? J'imagine que oui !

Laurent SOURISSEAU : il y a deux questions. La première question. On comprend tout à fait l'intérêt de conserver ce terrain, le caractère urgent de l'acquisition, vous avez bien expliqué le contexte, on comprend tout à fait, il n'y a pas de soucis. En revanche, on voudrait quelques précisions sur l'objectif exact poursuivi par la commune, même si vous l'avez évoqué. Moi je m'interroge vraiment très sincèrement sur l'opportunité de mettre du public dans une zone comme ça, très clairement. Personnellement, au niveau de l'opposition, nous on souhaiterait plutôt que ça reste un espace naturel, naturel ! On aurait plutôt vu une acquisition dans le cadre du syndicat de rivière. Parce que les finances de la commune... voilà, je suppose que l'opération ça ne va pas coûter 0. Il y a aussi une très grosse interrogation sur la possibilité de la passerelle après, quant à son coût, quant à ses travaux. Très sincèrement on trouve que l'opération n'est pas assez ficelée pour prendre une décision. Nous on ne votera pas pour parce que l'opération n'est pas assez ficelée. Le fondement de notre position c'est vraiment l'interrogation de mettre du public dans une zone comme ça qui pour nous doit rester totalement naturel et faire office de zone humide et éventuellement de réaménagements comme il a pu se faire derrière là, on trouvait ça opportun. Honnêtement... voilà... ce sont plus des remarques que des questions, Sébastien, mais notre position est plutôt celle-là.

Sébastien LEONARD : je vais m'autoriser à réagir moi directement. C'est une zone naturelle remarquable, il faut qu'elle le reste. C'est ce que partage la majorité aujourd'hui, il n'est pas question de mettre du public à tout va. L'idée dans les échanges préalables c'est entre le plan d'eau et cette

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 2)

Potentielle passerelle, c'est un petit espace sur les 55.000 m² de peut-être 2.000 m² qui seraient ouverts au public, guère plus. Le caractère naturel du site, c'est un élément fondateur de ce projet d'acquisition. Le deuxième argument que je pourrais émettre, c'est qui me dit que le futur acquéreur n'allait pas faire n'importe quoi sur ce site-là ? Il aurait pu amener un camion... faire ce qu'il aurait voulu !

[Brouhaha]

Sébastien LEONARD : je suis toujours prudent... il y a d'autres sites sur la commune où on a des occupations illicites avec des contentieux d'ailleurs... la commune a des contentieux avec certains propriétaires qui se sont installés ici avec des choses qui ne sont pas très sympathiques. Même si on a le droit avec nous, dans l'application et le respect du droit, on n'est pas toujours suivis dans certains dossiers par les procureurs qui traînent... voilà. C'est aussi une manière de maîtriser un foncier. La maîtrise foncière, c'est en effet un des outils du Syndicat de rivière, de maîtriser le foncier pour pouvoir après assurer des choses. Le syndicat de rivière a d'autres priorités, a d'autres sujets à traiter, à d'autres endroits. Là, c'est vraiment un projet communal, et l'idée phare c'est quand même de mettre à disposition un accès à la population de Migné-Auxances en particulier sur le village de Limbre un terrain qui soit espace de fraîcheur, j'allais dire bucolique... en tout cas agréable. On aurait pu dire on n'y va pas... on s'est posé la question... on sait que ce n'est pas ficelé. Il y a une intention. Si toutefois demain, après avoir travaillé... on se donne un cadre de travail, dans l'année qui vient... pour réfléchir et ficeler le projet... si toutefois on voit qu'il n'y a pas de projets cohérents, on peut toujours remettre en vente. C'est le choix qui a été fait.

Jean-Marc MAZIERE : oui effectivement, nous avons visité effectivement ce site. On peut dire que c'est un projet qui a un gros potentiel parce que c'est vrai que quand les élus ont visité le terrain, il y a plein d'idées qui ont fusé mais c'est vrai que par ailleurs les quartiers de Limbre et Moulinet ont parfois le sentiment d'être mis de côté, qu'il n'y a pas grand-chose pour eux, et là, c'est vrai que ça permettrait de faire un projet pour eux, et évidemment pour toute la commune. Cependant, effectivement, comme l'a dit Laurent, il y a beaucoup de bémols et de problèmes par rapport à ce terrain. Déjà au niveau de l'étang, je crois que je l'ai lu dans le compte rendu de votre réunion de majorité, il y a des éléments chiffrés quand même qui sont importants, effectivement, l'étang n'est pas aux normes, il faudrait le mettre aux normes avec effectivement la mise en place de valves à l'entrée et à la sortie. Il faudrait aussi penser à le vider, à enlever la valve, et comme c'est un cours d'eau de première catégorie, on n'a pas le droit de prendre du poisson et par exemple de les reverser dans la rivière, il faut les transporter ailleurs... J'ai essayé de chiffrer au plus près possible pour voir combien ça pourrait nous coûter. Donc l'achat c'est 210.000€ vous avez dit il me semble. Là l'étang, c'est estimé – il y avait un acheteur potentiel donc il a estimé les travaux plutôt autour de 50.000 €, la toiture je crois qu'elle date de plus d'une bonne cinquantaine d'années donc elle est complètement à refaire... En tout état de cause si c'était la municipalité, on ne pourrait pas laisser un bâtiment avec une toiture abîmée. Là, j'ai mis 20.000 €. Comme l'a dit Laurent, le chemin est totalement inaccessible, il faudrait prévoir en partie... j'ai mis 50.000 € Là je ne sais pas mais on verra Etienne, quelle serait l'estimation exacte. Il faut savoir qu'il n'y pas d'eau courante donc effectivement si on veut faire un projet style guinguette ou accueillir des gens, il faudrait bien qu'il y ait l'eau courante. Donc là, j'ai mis 10.000 €. Au niveau des toilettes, pour l'instant il n'y en a qu'une seule, il n'y pas de toilettes genrées et effectivement, il n'y a pas de toilettes non plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Même si je suppose que le terrain n'est pas accessible, là c'est Cédric qui pourrait nous répondre... Est-ce qu'une municipalité n'est

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 3)

Pas obligée de prévoir des toilettes pour les PMR ? Etant donné que ce serait un projet de municipalité ? Là, j'ai mis 10.000 €. Effectivement, la question des passerelles se pose. On avait fait une étude ici, juste à côté, on était à 210.000 € pour les passerelles d'autant plus que ça pose un autre problème : puisque les passerelles seraient mises sur l'îlot. Mais moi je suis allé voir le chemin sur place. Et effectivement dans l'îlot il y a quand même un monsieur qui a un très beau potager et je ne suis pas certain qu'il veuille le laisser. C'est vrai qu'on avait évoqué la possibilité de lui laisser un morceau de terrain de l'autre côté... là où on veut acheter mais seulement là où il est, il est bien tranquille, il faut y aller en bateau mais je ne suis pas certain que de mettre un potager là où tout le monde pourrait accéder soit une bonne idée pour lui. Je ne suis pas certain qu'il nous céderait son morceau de terrain ! En mettant tout bout à bout, en estimant les travaux, les terrains, les toitures qu'il faut refaire, etc. Là, j'étais arrivé à 600.000 € quasiment, sans aménagement par exemple de la maison pour laquelle il faudrait prévoir des travaux si jamais on voulait faire un petit espace d'accueil pour les gens, qu'ils puissent faire un petit pique-nique, etc. Pour moi, ça fait quand même un très gros billet. C'est vrai qu'il y a du potentiel, c'est vrai que ça ferait une belle opération mais là c'est vrai que d'un point de vue financier, ça me paraît quand même très aléatoire. On serait à mon avis sur du 800.000 €, quelque chose comme ça, ça me paraît très important avec comme l'a dit Laurent, le fait que pour l'instant on n'a pas de projet précis. C'est quand même difficile pour nous de dire qu'on peut engager la municipalité comme ça par rapport à de telles dépenses. A signaler quand même que ce terrain est resté en vente quand même pendant un long moment. Tu disais Sébastien qu'il pourrait y avoir un projet mais... je crois qu'elle est restée en vente plus de 2 ans. Ça ne s'est pas bousculé au portillon... Effectivement je vu le prix de vente qui a été demandé au départ, ce n'est pas étonnant ! Moi je serai plutôt de dire comme Laurent... je verrai plutôt un acheteur particulier qui le laisserait en état et pourrait confier une partie pour exploiter l'étang pour la pêche et les arbres qui sont à côté. Effectivement... C'est vrai que c'est dommage parce que c'est au bord de l'eau, c'est magnifique... on imagine tous ce qu'on pourrait faire mais ça me paraît bien trop coûteux pour les finances de la commune. Evidemment, on pourrait toujours recourir à l'emprunt mais ce n'est pas très bien vis-à-vis des prochaines générations. Effectivement quand on pèse le pour et le contre, je pense que le contre l'emporte finalement sur le pour. Donc je pense effectivement que le vote contre est plutôt préconisé pour nous. Merci.

Guillaume GIRARD : merci pour l'ensemble de vos remarques, vous avez eu effectivement la possibilité d'échanger. Tous les points que vous venez d'énumérer, ils ont été énumérés au sein de la majorité. On a une opportunité... on parlait entre nous du côté visionnaire de ceux qui ont acquis les Prés Armés, les Prés Secs. Si on avait dit aujourd'hui acheter les Prés Armés et les Prés Secs, quels auraient été les débats et les échanges là-dessus ? on n'a pas obligatoirement d'accessibilité pour tout type de personne et c'est bien dommage, il faudrait qu'on travaille aussi là-dessus. On n'a pas obligatoirement deux sanitaires, on n'a pas obligatoirement de point d'eau dans les espaces naturels. On n'a pas obligatoirement tout ça... Moi j'entends aussi tout à fait votre position, je ne peux que la partager sur le fait de le rendre le plus inaccessible possible dans certaines parties. Mais on parlait tout à l'heure de l'inaction face au changement climatique... on doit aussi être dans l'action et prendre... de faire des essais, un coup de poker peut être... d'acquiescer cet endroit pour donner un accès sur un endroit avec une zone d'îlots de fraîcheur aux habitants de Limbre.... Vous connaissez la géographie de Migné-Auxances, tous les quartiers ne sont pas desservis par rapport à ça. Ça pourrait offrir quelque chose qui viendrait un peu en contre-indication avec le parc des Chilloux qui est un peu désertique aujourd'hui. On a du réfléchir et agir et faire les leviers dans l'urgence. On n'a pas pu faire les diagnostics, les études.

Conseil municipal du 6 juillet 2026

Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 4)

Vous le savez bien, vous avez même dit qu'il faut en faire moins, vous savez que les études ça prend du temps... Là on avait potentiellement des acheteurs privés qui étaient dessus. On ne pouvait pas se permettre... la maison, l'étang etc. il va y avoir derrière, si la démarche d'acquisition est validée ce soir, il va y avoir une démarche de concertation avec le public, un groupe de travail. Vous n'êtes que mille fois invités à venir dans le groupe de travail pour débattre des orientations qui pourraient être faites sur ce terrain. Il faut que ça se fasse en collectif. Il ne faut pas que ce soit unidirectionnel. Donc qu'est-ce qu'on fait demain de la maison, comment on aménage demain le terrain, est-ce qu'on laisse ouvert ou pas au public... ? Tout ça il faut qu'on le monte de manière collective. C'est un beau projet où on peut ramener du collectif sur Migné-Auxances, aussi. Il faut le voir aussi ça ! Comment on peut réunir les gens et pas que les gens de Limbre. C'est un projet qui touche l'ensemble des mignanxois et des mignanxaises et même autour. Ce serait bien du coup que les gens qui vont sur Vouneuil ou sur Quinçay, que ces gens veulent venir sur Migné-Auxances pour profiter de ce terrain aussi. Pour moi c'est un beau projet qu'on pourrait coconstruire justement, qui pourrait être rassembleur.

Sylvie PFEIFFER : ce n'est pas tellement une question ou une réponse mais je m'adresse un petit peu à Monsieur MAZIERE... et j'aurais bien aimé que Monsieur VILLEMAINE soit là... il se trouve qu'on a eu la chance de pouvoir ensemble visiter ce beau lieu samedi matin, sous le soleil et j'ai senti beaucoup d'enthousiasme dans les personnes qui ont eu la chance d'être présentes y compris Monsieur MAZIERE et Monsieur VILLEMAINE. Monsieur MAZIERE lui-même imaginait une guinguette, pourquoi pas un mariage... voilà. Pas forcément des gens de Limbre ou Moulinet... Sans aller jusqu'à organiser ce genre d'événements, c'est vrai qu'actuellement, sur les quartiers de Limbre et de Moulinet, il n'y a pas beaucoup de lieux de cohésion sociale, de rencontre. Il y a un petit peu l'école avec les parents d'élèves et le Vert Léopard mais qu'y a-t-il pour que nous puissions nous réunir et que nous puissions désenclaver un peu le quartier de Limbre et de Moulinet ? Je vous rappelle que le territoire de Migné-Auxances en termes de superficie lui-même correspond au territoire de Paris intramuros. La commune est très très étendue en termes de voirie, en termes de... voilà. Ça permettrait peut-être aux « moulinettes » et aux « limbrettes » de rencontrer des Mignanxaises et des Mignanxois. Plus de proximité aussi dans un endroit bucolique autre. Et de plus, avec la canicule, on a vraiment besoin des arbres, besoin de fraîcheur... Comment imaginer protéger ce lieu, cet espace naturel ?

Nicolas ZURICH : j'ai une question effectivement. Au-delà de ça effectivement, je pense que vous avez tout étudié pour le projet, je l'avais déjà dit en commission transition écologique, mais j'aimerais vraiment de la temporalité sur le projet. C'est-à-dire à partir de quand Sébastien tu vas dire « bon ben là, les dépenses sont trop élevées, on s'est peut-être mis le doigt dans l'œil ». Ce qu'il faut, c'est qu'il ne faut pas que ça dure je ne sais combien d'année... Est-ce que vous avez une temporalité ? OK on va faire un groupe de travail effectivement, ça j'entends. Je sais que vous avez tendance à créer beaucoup de groupes de travail, il faut aussi donner de la temporalité à ces groupes de travail. Dire OK ce groupe va répondre à cette question en tant de temps. Moi ce que j'aimerais vraiment, c'est la temporalité par ce qu'au-delà de l'aspect financier on n'est pas dans la situation la meilleure. Est-ce qu'actuellement c'est le meilleur moment pour se permettre ce type de dépense et a contrario, si on fait cette dépense, est-ce qu'on se dit on se laisse 2 ans... on n'a pas trouvé, on revient sur notre choix ?

Sébastien LEONARD : je retiens la proposition de deux ans, elle me paraît raisonnable. Je pense qu'en 1 an on aura dégrossi. On peut au moins dans un an éliminer... se dire... on peut se demander aussi si on découpe – on n'a pas évoqué non plus le schéma de découper le foncier, pour revendre, garder des parties, donner au Conservatoire d'espaces naturels, revendre la maison peut-être à quelqu'un

Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 5)

D'autre... tout est possible. Je ne peux pas vous dire quel sera le délai opérationnel. On a tout à inventer. Il y a des habitants qu'on souhaite associer, faire une démarche participative avec les habitants mais il y a aussi les partenaires. La fédération de pêche est venue visiter le site avec un potentiel – mais là encore c'est une potentialité, on ne dit pas qu'on le fera – mais ils ne seraient pas inintéressés par faire une école de pêche pour les jeunes sur le plan d'eau. Peut-être que la Fédération de pêche peut être elle-même motrice et financeuse d'un projet de réhabilitation de l'étang. Ce n'est peut-être pas que la commune qui va porter les projets sur le site. Le Syndicat de rivière va peut-être lui aussi porter une partie des projets si on décide demain d'effacer l'étang. Parce qu'on pourrait aussi décider d'effacer l'étang. On a des financements publics là-dessus. C'est un projet multi partenaires, il y a une toute une composante avec les habitants, il y a vraiment tout à construire. Il faudra certainement au moins 1 an pour travailler tranquillement les différentes dimensions de ce projet, le faire émerger si toutefois on a une volonté d'aboutir, la volonté de créer un nouvel espace... Moi j'imagine que d'ici un an on aura une bonne vision de ce qu'on veut y faire et ce qu'on ne veut pas y faire.

Benjamin COUTON : un micro complément avant de redonner la parole. En ordre de grandeur pour la procédure d'achat qui peut courir nous amène certainement jusqu'à l'automne. On fera sans doute, rapidement un communiqué de presse pour faire une réunion d'information et ce sera sans doute plutôt au mois de novembre, le temps que les procédures se mettent en place. Ça ne va pas commencer demain matin. Evidemment, je rejoins tout ce qui a été dit sur la concertation et l'association des habitants. On construira un projet avec elles et avec eux, pour elles et pour eux. Si jamais le projet a l'air d'aller dans une impasse, on n'aura pas de difficultés collectivement à renoncer au projet et à remettre en vente la parcelle pour ne pas grever les finances de la commune pour un projet qui n'aurait pas de finalité. On a préféré avoir la possibilité de construire un projet quitte à ne pas le faire plutôt que d'être certains de passer à côté d'une belle opportunité.

Jean-Marc MAZIERE : effectivement, je précise juste pour notre collègue que quand nous avons visité ce terrain, nous n'avions aucun élément financier ni technique tels que ceux que j'ai donnés comme par exemple pour l'étang, etc. Moi ce qui m'embête un petit peu, j'ai bien entendu vos arguments, ils sont parfaitement valables, je pense qu'il faudrait deux choses effectivement. C'est mettre un deadline pour ne pas tourner en rond pendant des années et des années. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire 50.000 groupes de travail. Il n'y a pas... Ce qui me retient encore un petit peu c'est qu'on nous a dit qu'à plusieurs reprises, on pourrait assécher l'étang et vendre la maison mais ce qui fait la beauté du site c'est justement le fait qu'il y ait cette petite maison ou l'étang au bord de l'eau. Si c'est pour assécher l'étang, ça enlève quand même beaucoup de charme au projet. Et deuxièmement, vendre la maison, pour ceux qui sont allés sur place, moi j'y suis retourné l'autre jour. Ce n'est pas possible, je ne vois pas comment on pourrait garder la maison toute seule et faire tout le reste autour. Vu qu'il y aura déjà un problème... il faudrait faire un droit de passage pour le propriétaire et qui irait acheter une maison enclavée dans un projet, à l'intérieur d'un projet municipal ? Je ne vois pas du tout comment on pourrait... Si c'est pour partir sur ces éléments-là, c'est-à-dire dire après on revend la maison et on assèche l'étang, je ne vois plus du tout le truc. Pour moi c'est soit on garde tout et on aménage, comme tu l'as dit Sébastien et on fait un beau projet soit effectivement, il faut mieux renoncer. Mais si vous fixez une deadline et qu'on puisse en discuter les uns les autres, moi je veux bien... moi je représente Didier... nous allons nous abstenir !

Procès-verbal
Annexe à la délibération n°6
(Page 6)

Etienne FRAPPIER : je veux juste faire une remarque sur ce qui a été dit en termes financiers. Déjà, le calcul de Jean-Marc, bon... C'est pour l'instant très approximatif... Tu envisages des dépenses à 600.000 € mais on ne sait pas du tout quel projet on va faire ! Donc on ne sait pas combien ça va coûter et tu avais oublié une chose... C'est que quel que soit le coût d'un aménagement, ce qui est important c'est le financement qu'on peut avoir derrière. C'est-à-dire qu'éventuellement on peut se faire accompagner par des partenaires et avoir des subventions qui permettent de faire moins peser sur la commune, ce genre de financement. Deuxième remarque, c'est plutôt celle de Nicolas sur le côté bon moment ou pas de mettre ce genre de somme sur la table. Il n'y a jamais de bon moment pour faire un achat dans une certaine urgence. Là, il y avait une certaine urgence à le faire. On aura certainement recours à l'emprunt effectivement. Tu disais avec justesse que l'emprunt impacte les générations futures. Mais justement, je pense que ce projet avec les grandes potentialités futures qu'il a, peut impacter aussi sur le fonctionnement de la commune à très long terme, dans les 30 / 40 / 50 ans qui viennent. Si on compare par rapport à d'autres parcs de la commune, on voit bien que ce sont des endroits qui sont très utilisés. On peut imaginer que la commune et les habitants l'utilisent dans les très nombreuses années qui nous suivent. Donc, c'est vraiment le moment où l'emprunt est très adéquat pour ce genre de projet. On peut imaginer un emprunt sur d'assez longues années parce que ça a du sens sur ce projet. Pour la deadline, je me fais l'écho de Monsieur le Maire, pour dire qu'on n'est pas encore tout à fait prêt pour poser une deadline. Bien sûr qu'il y aura une clause de revoyure. Comme l'a dit Sébastien, on aura toujours l'œil dessus pour dire si ce projet est viable ou pas viable mais si c'est pour dire que c'est dans 6 mois, 1 an... 1,5 an ou 2 ans, c'est encore un peu tôt pour l'instant, il faut qu'on ait encore travaillé.

Benjamin COUTON : moi je vous propose de clore ce point. Non pas que le débat est inintéressant mais il est déjà 22h09. Est-ce que ça vous convient si je donne la parole à Sébastien pour passer au vote ?... Je le fais-moi ? OK Donc qui serait contre cette délibération ? Nicolas ZURICH, Sandrine CHAIGNEAU et Martine AUVRAY Qui s'abstiendraient ? Jean-Marc MAZIERE, Didier VILLEMAINE, Séverine POTIRON et Laurent SOURISSEAU
Elle est donc adoptée.



Ville de Migné-Auxances
86440
Département de la Vienne

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/06/2026

Objet : acquisition d'un terrain espace naturel Limbre - AN 161 et AN 162 - demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

20260706_DV_07

Rapporteur : Guillaume GIRARD

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
7-5

Dans le cadre de l'acquisition par la Commune des parcelles AN 161 et AN 162 précédemment évoquée, il pourrait être décidé d'alléger la charge financière de cette opération par la mobilisation de financements extérieurs.

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Au cas d'espèce, et s'agissant à ce stade de la seule acquisition foncière, il est à rappeler que l'Agence de l'Eau Loire- Bretagne accompagne les collectivités s'engageant dans des projets de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux humides, l'aide étant plafonnée à 8 000 € / ha.

Il pourrait par ailleurs être décidé de mobiliser le Fonds Vert, au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) dans les territoires.

Le plan de financement de l'opération pourrait par conséquent se présenter comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition	210 000 €	Etat (Fonds Vert)	128 350 €
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	39 650 €
		Autofinancement	42 000 €
TOTAL	210 000 €	TOTAL	210 000 €

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Il est bien entendu précisé que les montants de subvention sollicités dans le présent plan de financement se basent, d'une part sur l'aide plafond susceptible d'être allouée par l'Agence de l'Eau et d'autre part sur l'obligation légale faite aux collectivités d'assumer au minimum 20 % des dépenses sur ses fonds propres (autofinancement).

Le montant de la demande de subvention qui sera déposée au titre du Fonds vert constitue donc le différentiel entre le coût total de l'acquisition (hors frais d'acte, non subventionnables) et la somme de l'autofinancement et des recettes espérées de l'Agence de l'Eau.

Absent : 1
SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

De ce fait, en fonction de la prise en considération ou non des demandes de financement, objets de la présente délibération, le montant de l'autofinancement apporté par la Ville dans cette opération pourra varier à la hausse.

A la majorité des membres présents et représentés (21 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'habiliter Monsieur le Maire à déposer, auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des demandes de subvention pour l'achat des parcelles AN 161 et AN 162 pour des montants respectifs de 128 350 € et 39 650 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

Le Maire
Benjamin COUTON

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_07-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°7
(Page 1)

Guillaume GIRARD : juste pour information, quand on fait une demande de subvention auprès des services de l'Etat et des services publics, nous devons conserver une part de 20% d'autofinancement. S'il y a des questions sur le sujet, à vous !

Laurent SOURISSEAU : oui, moi j'ai une question. Est-ce que vous avez fait ou consulté les Domaines pour évaluation ?

Cédric HAMELIN : oui

Laurent SOURISSEAU : et elle est de combien ?

Guillaume GIRARD : de beaucoup moins !

Laurent SOURISSEAU : de combien ?

Guillaume GIRARD : 196.000 € j'entends à ma gauche.

Cédric HAMELIN : oui 196.000 € avec + ou - 10 % sans motivations particulières
[inaudible]

Nicolas ZURICH : une question pour toi Guillaume. Est-ce que toi à titre personnel tu trouves que c'est cher ? On est quand même sûr de l'argent public... ça se réfléchit... il y a des marges de négociation... On en avait déjà parlé effectivement, mais est-ce que vous à titre personnel vous auriez acheté ce terrain à 210.000 € ? Là, effectivement, vous partez là-dessus parce que c'est de l'argent public mais est-ce que ce tarif est actuellement dans les tarifs de la ville ou est-ce que vous avez essayé de négocier, je sais que la propriétaire était assez contente que ce soit la mairie qui prenne ce terrain ?

Guillaume GIRARD : je ne peux pas dire si c'est cher ou si ce n'est pas cher. Etant dans le commerce tu sais très bien que la valeur d'un bien c'est une entente entre celui qui vend et celui qui achète et ils se mettent d'accord entre les deux. L'Agence de l'eau estime dans son programme qu'un terrain zone humide comme derrière la mairie ou autre, sur le marché, c'est 8.000 € l'hectare. Donc tu fais le calcul... on en est loin. Les Domaines estiment à plus ou moins 10 % donc est dans ce que, on va dire les pouvoirs publics qui ont l'habitude de calcul du foncier, estiment qu'on est dans les prix. Sur 6 hectares de terrain dans le cœur de Migné-Auxances dans l'état qu'elle est comme ça, un poumon vert comme ça... les tarifs ne sont pas aberrants. La famille qui vend ce bien depuis plusieurs décennies. On ne va pas rediscuter la délibération d'avant qui est sur l'acquisition... On n'a pas remis des sous en plus par rapport aux propositions qu'ils avaient dans le privé. On les a appelés et on a dit voilà notre projet mais on s'aligne sur le même prix que ce qu'on vous a proposé à côté. Et avec l'idée, on est quand même allés chercher, aujourd'hui on a des financements qui se réduisent à peau de chagrin, mais on a l'intention de chercher tous les leviers pour que ça coûte le moins cher à la collectivité et aux mignannois. On a des leviers auprès de l'Agence de l'eau, on a des leviers auprès du Fonds vert, peut-être la possibilité d'avoir d'autres leviers auprès de la région ou d'autres entités publiques, il va falloir qu'on aille les chercher. Ça fait partie de notre travail collectif. L'Agence de l'eau, c'est une forte certitude, je les ai appelés, je leur ai présenté dans le dossier...on est à... On va dire... allez on est à 10 % dans les montants de financement de l'Agence de l'eau. Le Fonds vert ça dépend de ce que Monsieur le Préfet a fait des enveloppes dernièrement ! Voilà !

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°7
(Page 2)

Benjamin COUTON : de la même manière, je vais vous inviter à être courts... efficaces par rapport à ce qu'il est 22h15 !

Jean-Marc MAZIERE : efficace ? Je vais essayer de l'être. Pour répondre à Guillaume et à ce qui a été dit, ce qui me dérange un petit peu, c'est que si cette propriété qu'on achète il n'y a aucune dépense à faire dessus, on pourrait dire bon effectivement, 210.000 € vu la situation ça paraît raisonnable mais le problème c'est que les Domaines là, ils évaluent à 190.000 €...10 % si on prend une négociation vers le bas ça fait à peu près 170.000 €, je trouve gênant que la commune, compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de travaux, on l'a dit tout à l'heure... on est à plus de 700.000 € / 800.000 €... ce qui aurait été plus raisonnable c'est que comme il n'y avait pas d'acquéreur dans l'immédiat ça aurait été de négocier au moins au cours de l'estimation des Domaines ou un peu en dessous.. Je fais court (rires)... Je pense qu'un prix d'achat autour de 190.000 € ou moins aurait été plus raisonnable. N'oubliez pas quand même que chaque euro qui est dépensé par la municipalité sort de notre poche, c'est quand même important ! J'aurais négocié à la baisse !

Guillaume GIRARD : juste rapidement. On ne refait pas le match de la délibération précédente où on parlait de l'acquisition en tant que telle. Là on est sur une délibération pour demander des subventions auprès des pouvoirs publics que sont l'Agence de l'Eau et l'Etat. Donc... On en a parlé avant ! Une partie de l'opposition vous vous êtes abstenus par rapport à tous les arguments légitimes que vous avez annoncés par rapport au prix. Là on ne reparle pas du prix mais de la possibilité de donner le pouvoir au Maire pour pouvoir aller demander des subventions pour justement diminuer ce prix d'acquisition supporté par la collectivité mignannoise. Donc, est-ce que vous avez des remarques par rapport à cette délibération ?

Est-ce qu'il y a des contres, des oppositions ? Nicolas ZURICH, Sandrine CHAIGNEAU et Martine AUVRAY
Est-ce qu'il y a des abstentions ? Jean-Marc MAZIERE, Didier VILLEMAINE, Séverine POTIRON et Laurent SOURISSEAU

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Convocation du 30/05/2026

Objet : Adoption des termes de la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à intervenir avec le Centre de Gestion de la Vienne

20260706_DV_08

Rapporteur : Benjamin COUTON

Quorum : 15

Nomenclature Préfecture
9-1

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

La Médiation Préalable Obligatoire (MPO) est une procédure instituée par le Code de justice administrative pour certains litiges individuels concernant les agents publics. Avant toute saisine du tribunal administratif, l'agent concerné doit obligatoirement recourir à une médiation auprès d'un médiateur compétent.

La médiation a pour objectif de favoriser le règlement amiable des différends opposant un agent à son employeur public. Elle permet aux parties de rechercher une solution concertée dans un cadre neutre, confidentiel et impartial, tout en évitant, lorsque cela est possible, une procédure contentieuse longue et coûteuse.

Le Centre de Gestion de la Vienne assure cette mission pour les collectivités ayant adhéré à ce service et met à disposition un médiateur chargé d'accompagner les parties dans la recherche d'un accord.

L'adhésion au service de MPO présente plusieurs avantages :

- ↳ favoriser le dialogue social et la résolution amiable des conflits ;
- ↳ réduire les délais de traitement des litiges ;
- ↳ limiter les coûts liés aux procédures contentieuses ;
- ↳ sécuriser juridiquement le traitement des recours entrant dans le champ de la médiation préalable obligatoire ;
- ↳ bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du Centre de Gestion.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite la signature d'une convention entre la collectivité et le Centre de Gestion de la Vienne. Cette convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du service ainsi que les conditions financières applicables.

La convention est jointe en annexe à la présente délibération.

Le Comité Social Territorial (CST) du 17 juin 2026 a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune au service de Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion de la Vienne,
- d'adopter les termes de la convention à intervention avec le Centre de Gestion de la Vienne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER



Le Maire
Benjamin COUTON



Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

La présente convention a pour finalité de définir les modalités, contours et conditions générales de mise en œuvre de la mission de médiation préalable obligatoire.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article 25-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2025/047 du 5 décembre 2025 présentant les missions et les tarifs du CDG86.

Dans ce cadre, il est proposé la présente convention,

Entre,

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne, dont le siège est situé Téléport 1 avenue du Futuroscope – Arobase 1 – CS 20205 Chasseneuil du Poitou 86962 FUTUROSCOPE Cedex, représenté par son Président Edouard RENAUD, dûment habilité par délibération n° 2025/047 en date du 5 décembre 2025, ci-après désigné « le CDG86 », d'une part.

Et,

~~DAVID DENIGNE-AURANDEL~~ ci-après désigné par le terme « structure », représenté par ~~son~~ Maire ~~ou son Président M. COU TON~~ dûment habilité par délibération n° ~~2026/01 DV~~ 2026 en date du ~~21 Nov 2026~~..., d'autre part :

Il est convenu ce qui suit :

1- Objet

La MPO régie par la présente convention est un processus structuré par lequel les parties à un litige visé à l'article 2 de la présente convention, tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leur(s) différend(s), avec l'aide du CDG86 désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

La structure confie au CDG86 la mission de MPO aux recours formés par ses agents publics à l'encontre des décisions administratives prévues à l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022.

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'adhésion de mise en œuvre de la mission de MPO proposée par le CDG86.

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

2- Champ d'application

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022, la procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985.

Le champ d'application de la MPO suivra les évolutions réglementaires futures éventuelles.

3- Désignation du médiateur

Le Président du CDG86 nomme le ou les médiateurs qui assureront, au sein du Centre de Gestion et en son nom, l'exécution de la mission de MPO.

Le ou les médiateurs désignés possèdent la qualification requise pour exercer les missions de médiateur et justifient d'une formation adaptée à la pratique de la médiation.

Les coordonnées du ou des médiateurs sont transmises au Tribunal Administratif de Poitiers.

Lorsque des circonstances particulières le justifient, le CDG86 pourra solliciter l'intervention d'un médiateur externe (par exemple grâce à un partenariat avec un autre Centre de Gestion).

4- Rôle et compétences du médiateur

Le rôle du médiateur est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution à leurs différends.

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

Le médiateur s'engage expressément à se conformer au Code national de déontologie du médiateur (à l'exception de l'article 2-1 relatif à la convention de consentement à la médiation), et notamment à accomplir sa mission avec impartialité, compétence et diligence.

Il organise la médiation (lieux, dates et heures) dans des conditions favorisant un dialogue et la recherche d'un accord. Le médiateur accompagne, à leur demande, les parties dans la rédaction de cet accord.

Le médiateur veille à délivrer aux parties, dès le début de la médiation, une information claire et précise sur les modalités de son déroulement.

5- Saisine du médiateur

La saisine peut être effectuée :

- Soit par courriel à l'adresse : mediation@cdg86.fr
- Soit par courrier portant la mention « confidentiel » à l'adresse suivante :
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne
Service Médiation
Téléport 1
Avenue du Futuroscope - Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FUTUROSCOPE CEDEX

6- Confidentialité

Sauf accord contraire de l'ensemble des parties, la médiation est soumise au principe de confidentialité.

Les constatations du médiateur et les déclarations recueillies au cours de la médiation ne peuvent être divulguées aux tiers ni invoquées ou produites dans le cadre d'une instance juridictionnelle sans l'accord des parties. Il est toutefois fait exception à ces principes dans les cas suivants :

- En présence de raisons impérieuses d'ordre public ou de motifs liés à la protection de l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ;
- Lorsque la révélation de l'existence ou la divulgation du contenu de l'accord issu de la médiation est nécessaire pour sa mise en œuvre.

7- Conditions d'exercice de la médiation

La MPO, pour les contentieux qu'elle recouvre, suppose un déclenchement automatique du processus de médiation.

La décision administrative doit donc comporter expressément le recours à la MPO dans l'indication des délais et voies de recours. À défaut, le délai de recours contentieux ne court pas à l'encontre de la décision litigieuse.

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

La MPO constituant un préalable obligatoire à la saisine du juge, il ne peut être demandé au juge administratif ni d'organiser la médiation, ni d'en prévoir la rémunération.

La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en attester la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.

Lorsque qu'un agent entend **contester une décision explicite** entrant dans le champ de l'article 2 de la présente convention, il saisit, dans le délai de deux mois du recours contentieux le CDG86. La saisine du médiateur est accompagnée d'une copie de la décision contestée.

Lorsqu'intervient une **décision de rejet explicite** de la demande de retrait ou de réformation, celle-ci mentionne l'obligation de saisir par écrit le médiateur. Dans le cas contraire, le délai de recours contentieux ne court pas. La saisine du médiateur est accompagnée d'une copie de la demande ayant fait naître la décision contestée.

Lorsqu'intervient une **décision implicite de rejet** de la demande de retrait ou de réformation, l'agent intéressé peut saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux en accompagnant sa lettre de saisine d'une copie de la demande ayant fait naître la décision.

Si le tribunal administratif est saisi dans le délai de recours d'une requête dirigée contre une décision entrant dans le champ de la MPO qui n'a pas été précédée d'un recours préalable à la médiation, le président de la formation de jugement rejette la requête par ordonnance et transmet le dossier au médiateur compétent.

La MPO étant une condition de recevabilité de la saisine du juge, indépendamment de l'interruption des délais de recours, il reviendra aux parties de justifier devant le juge administratif saisi d'un recours, du respect de la procédure préalable obligatoire à peine d'irrecevabilité.

8- Fin du processus de médiation

La durée de la mission de médiation est de trois mois, mais peut être prolongée jusqu'à l'issue du processus. Il peut être mis fin à la médiation à tout moment, à la demande de l'une des parties ou du médiateur.

Lorsque la médiation prend fin à l'initiative de l'une des parties ou du médiateur lui-même, ce dernier notifie aux parties un acte de fin de médiation, ne constituant pas pour autant une décision administrative, et sans qu'il soit de nouveau besoin d'indiquer les voies et délais de recours.

En tout état de cause, la médiation prend fin dès lors d'un accord est obtenu.

Lorsque les parties ne sont pas parvenues à un accord, le juge peut être saisi d'un recours dans les conditions normales.

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

Inversement, les parties peuvent saisir la juridiction de conclusions tendant à l'homologation de l'accord issu de la médiation et lui donner force exécutoire. Son instruction s'effectuera dans les conditions du droit commun.

L'accord auquel parviennent les parties ne peut cependant porter atteinte à des droits dont elles n'ont pas la libre disposition.

9- Engagement des parties

La structure signataire de la présente convention doit, dès lors qu'une décision entrant dans le champ d'application de la MPO est prise, informer l'agent intéressé de l'obligation de recourir à la procédure de médiation avant l'engagement de toute procédure contentieuse et lui communiquer les coordonnées du médiateur compétent. À défaut, le délai de recours contentieux ne court pas contre la décision litigieuse.

La décision administrative devra notamment pour ce faire indiquer les délais et les voies de recours ainsi que l'indication de l'adresse du médiateur et ses modalités de saisine.

10- Information des juridictions administratives

Le CDG86 informe le Tribunal Administratif de Poitiers et la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux de la signature de la présente par la structure.

11- Tarification et modalités de facturation

La mission de MPO est comprise dans la cotisation additionnelle pour les structures affiliées au CDG86.

Le montant de la cotisation peut faire l'objet d'une réévaluation chaque année par le Conseil d'Administration du CDG86.

12- Données personnelles

Le CDG86 pourra être amené à recueillir des données personnelles de l'agent pour la mise en œuvre de la présente convention.

Le CDG86 est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Conformément à l'article 24 du RGPD, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le CDG86 met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le délégué à la protection des données du CDG86 peut être contacté par mail : dpo@vpelletier.fr

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Structure affiliée au CDG86

13- Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du premier jour du mois suivant la signature. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028. Elle sera ensuite renouvelée par reconduction expresse. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, en observant un préavis de 1 mois.

14 - Règlement des litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. À défaut, le tribunal administratif de Poitiers est compétent.

En cas de litige survenant entre les parties et n'ayant pas trouvé de résolution par les voies amiables, le Tribunal Administratif de Poitiers est compétent.

Le recours peut être formé :

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Poitiers
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - CS 80541
86020 Poitiers Cedex

Ou via l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr/>

Fait en 2 exemplaires originaux.

Pour le Centre de Gestion de la Vienne

Le Président

Edouard RENAUD

Pour la structure adhérente,

Elu(e) signataire (titre)

Prénom Nom

AR Prefecture

086-218601581-20260706-20260706_DV_08-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Conseil municipal du 6 juillet 2026

Procès-verbal

Annexe à la délibération n°8

Benjamin COUTON : je précise que tout ceci est prévu dans la cotisation pour les communes adhérentes au CDG86, ça n'a donc pas d'incidence particulière. S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix... Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté, merci !



Ville de Migné-Auxances
86440

Département de la Vienne

Convocation du 30/06/2026

Séance du
6 juillet 2026

A 20h30 salle du Conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Benjamin COUTON, Maire

Objet : **Modification du tableau des emplois**

20260706_DV_09

Rapporteur : Benjamin COUTON

Quorum : 15

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Nomenclature Préfecture
4-1-6

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

Présents : 23

- COUTON Benjamin
- FRAPPIER Etienne
- AUGÉAI Lucie
- GIRARD Guillaume
- MANOIR Laurence
- BLOT Jean-Denys
- NOSSENT Agnès
- LEONARD Sébastien
- N'GUIAMBO Roger
- CAÏLA Jean-Luc
- LALLEMAND Jean-Philippe
- CÉRÉ Marie-Claude
- PFEIFFER Sylvie
- PRONO Josiane
- POHU Valérie
- TARAMINI Luc
- BARACHE Nawal
- CHAPPELLIER Mike
- MAZIERE Jean-Marc
- AUVRAY Martine
- SOURISSEAU Laurent
- CHAIGNEAU Sandrine
- ZURICH Nicolas

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 juin 2026 concernant la suppression d'un emploi,

Le tableau des effectifs soumis au Conseil municipal comprend des modifications liées à la mise en œuvre de mesures d'ouvertures et de fermetures de postes.

Mise en œuvre de mesures d'ouverture de postes

Filière Animation

➤ Considérant la volonté politique de lutter contre la précarité des emplois et de pérenniser des postes afin de fidéliser les agents, il serait nécessaire d'ouvrir, au sein du pôle éducation petite enfance jeunesse, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 30/35^{ème} pour une augmentation du temps de travail

Filière Technique

➤ Considérant la volonté politique de valoriser les parcours professionnels de ses agents et de reconnaître les efforts accomplis dans le cadre des réussites aux concours, examens professionnels et avancements de grade, il serait nécessaire d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise principal pour un avancement de grade au sein des services techniques.

Mise en œuvre de mesures de fermetures de postes

➤ Considérant les évolutions de carrière des agents et les avancements de grade pour lesquels le Conseil s'est prononcé favorablement en décidant de l'ouverture des postes, il serait nécessaire de prévoir la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 24/35^{ème} suite à une augmentation du temps de travail de plus de 10 %, au sein du pôle éducation petite enfance jeunesse.

Pouvoirs : 5

- TEXERAULT Catherine à
- COUTON Benjamin
- MAXANT Maryline à
- AUGÉAI Lucie
- GAILLARD Francis à
- CÉRÉ Marie-Claude
- VILLEMAINE Didier à
- MAZIERE Jean-Marc
- POTIRON Séverine à
- AUVRAY Martine

Absent : 1

SYLVESTRE Lison

Secrétaire de séance :
Sylvie PFEIFFER

Affiché le :
9 juillet 2026

Mis en ligne le :
9 juillet 2026

AR Prefecture

086-218601581-20260706-DV_09B-DE
Reçu le 22/07/2026
Publié le 22/07/2026

Par ailleurs, lors de la séance du 1 juin dernier, le Conseil municipal a, par délibération 20260601_DV_13, décidé de la création de 9 emplois permanents d'adjoint technique territorial (catégorie C) et 8 emplois permanents d'adjoints d'animation (catégorie C).

Pour mémoire, l'emploi non permanent, créé à titre provisoire, permet lui à la collectivité de faire face à un besoin temporaire, résultant le plus souvent d'un accroissement d'activité ou d'une mission déterminée ayant une date de fin (contrat de projet). Il peut être pourvu par des agents non titulaires.

Les services de la Trésorerie avaient pris attache auprès du service des ressources humaines pour demander à ce que des emplois non permanents, pourvus de manière régulière et correspondant donc à une activité normale et habituelle de la collectivité, soient transformés en emplois permanents ; étant précisé qu'il ne s'agit que d'une transformation d'emplois non permanents existant dans les effectifs municipaux, et non de création de postes nouveaux ayant pour effet d'augmenter les effectifs des services municipaux. Les emplois non permanents « transformés » seront par conséquent supprimés, après avis du Comité Social Territorial.

De nouveaux échanges avec les services de la Trésorerie ont démontré la nécessité de créer ces postes sur des emplois de catégorie supérieure.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau en abrogeant la délibération 20260601_DV_13 du 1^{er} juin 2026 et de décider de créer les emplois permanents suivants :

- 10 emplois permanents d'adjoint technique principal 2^{ème} classe territorial (catégorie C) dont 2 à temps complet et 8 à temps non complet (1 poste à 23.5/35^{ème}, 1 poste à 26/35^{ème}, 1 poste à 26.5/35^{ème}, 1 poste à 20.5/35^{ème}, 3 postes à 28/35^{ème}, 1 poste à 32.5/35^{ème}) pour l'entretien des locaux et la restauration scolaire
- 6 emplois permanents d'adjoints d'animation principal 2^{ème} classe (catégorie C) dont 6 à temps non complet (1 poste à 30/35^{ème}, 2 postes à 24/35^{ème}, 1 poste à 27/35^{ème}, 1 poste à 22/35^{ème}, 1 poste à 19/35^{ème}) pour l'exercice des fonctions d'agents périscolaires.
- 2 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (1 poste à 2/35^{ème} et 1 poste à 9.5/35^{ème})

Il est précisé que le traitement sera calculé par référence :

- à l'indice brut 368, indice majoré 367, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux C2.
- à l'indice brut 367, indice majoré 366, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux C1.

Les agents percevront le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par le Conseil municipal pour l'exercice des fonctions correspondant aux grades de référence qui seront retenus et aux emplois concernés.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- fixer le tableau des emplois de la commune conformément au document annexé à la présente délibération,
- créer les emplois permanents suivants :
 - ↳ 10 emplois permanents d'adjoint technique principal 2^{ème} classe territorial (catégorie C) dont 2 à temps complet et 8 à temps non complet (1 poste à 23.5/35^{ème}, 1 poste à 26/35^{ème}, 1 poste à 26.5/35^{ème}, 1 poste à 20.5/35^{ème}, 3 postes à 28/35^{ème}, 1 poste à 32.5/35^{ème}) pour l'entretien des locaux et la restauration scolaire
 - ↳ 6 emplois permanents d'adjoints d'animation principal 2^{ème} classe (catégorie C) dont 6 à temps non complet (1 poste à 30/35^{ème}, 2 postes à 24/35^{ème}, 1 poste à 27/35^{ème}, 1 poste à 22/35^{ème}, 1 poste à 19/35^{ème}) pour l'exercice des fonctions d'agents périscolaires.
 - ↳ 2 emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (1 poste à 2/35^{ème} et 1 poste à 9.5/35^{ème})
- dire que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être occupés par des contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique et sur la base des niveaux de rémunération ci-dessus présentés,
- ouvrir, au sein du pôle éducation petite enfance jeunesse, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 30/35^{ème} pour une augmentation du temps de travail
- ouvrir un poste d'agent de maîtrise principal pour un avancement de grade au sein des services techniques
- fermer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 24/35^{ème} suite à une augmentation du temps de travail de plus de 10 %, au sein du pôle éducation petite enfance jeunesse
- décider d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER



Le Maire
Benjamin COUTON



TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGFP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	25/01/1988	1	15/05/2023		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ATTACHE PRINC.	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	0	0	21/03/2023	0	15/05/2023		
		A	1	0	0	1		0			DETACHEMENT DUGUY OLIVIER
TOTAL			2	1	0	1		0			
REDACTEUR PRINC. 1ERE CLASSE	COMPTABILITE	B	1	1	0	0	28/09/2011	1	01/12/1989		
	RESPONSABLE POLE ADMIN GEN ET AFFAIRES SOCIALES	B	1	1	0	0	27/09/2018	1	22/05/2023		
TOTAL			2	2	0	0		2			
REDACTEUR PRINC. 2EME CLASSE		B	1	0	0	1	20/07/2020	0			
TOTAL			1	0	0	1		0			
REDACTEUR	RESPONSABLE EPICERIE SOCIALE/CCAS	B	1	1	0	0	20/07/2020	1	01/08/2015		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJ. ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMMUNICATION CULTURE	C	1	1	0	0	21/09/2017	1	01/03/2006		
	RESSOURCES HUMAINES	c	1	1	0	0	07/04/2025	1	25/12/2023		
TOTAL			2	2	0	0		2			
ADJ. ADMINISTRATIF	ACCUEIL - CIMETIERE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1	01/01/2025		
	FACTURATION PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1	01/10/2021		
	SECRETARIAT SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	17/02/2025	1	04/03/2025		
	Accueil	C	1	1	0	0	21/03/2023	1	01/02/2025		
TOTAL			4	4	0	0		4			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			13	11	0	2		10			
FILIERE TECHNIQUE											
INGENIEUR PRINCIPAL	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	0	0	29/06/2009	1	01/02/1987		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	URBANISME	B	1	1	0	0	29/06/2009	1	18/08/2003		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TECHNICIEN	ADJOINT AU RESPONSABLE CTM	B	1	1	0	0	12/04/2024	1	10/06/2024		
TOTAL			1	1	0	0		1			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C		0	0	0		0			AVANCEMENT GRADE TC
TOTAL			0	0	0	0		0			
AGENT DE MAITRISE	RESPONSABLE OFFICE	C	1	0	0	1		0			TC
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	01/07/2013	0.86	25/09/2003		
	RESPONSABLE PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	12/06/2017	1.00	16/01/2020		
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/10/2013		
		C	1	0	0	1	29/09/2020	0			TC
	ENTRETIEN ESPACES VERTS	C	1	1	0	0	29/09/2020	1	01/04/2004		
TOTAL			6	4	0	2		3.86			
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0		1	01/06/1987		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/03/1993		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/09/2016	0			TC
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	0	0	1	29/09/2016	0			TC
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	21/03/2023	1	01/01/1994		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	16/12/2024	0.94	01/10/2005		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	16/12/2024	0.77	01/09/2003		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/09/2017	0.86	01/09/2003		
TOTAL			9	8	0	1	07/04/2025	1.00	14/06/2011		
ADJ. TECHNIQUE PRINC. 2EME CLASSE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	14/06/2012	1	01/09/1998		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1	20/07/2020	0			TC
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		1.00			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.76			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.59			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.80			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.80			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.93			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.67			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.80			RECRUTEMENT EN COURS
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C		0	0	0		0.74			RECRUTEMENT EN COURS
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	08/12/2025		
TOTAL			3	2	0	1		9.09			
ADJ. TECHNIQUE	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	28/09/2009	0.5	01/12/2010		
		C	1	0	0	1		0			TC
		C	1	0	0	1	07/04/2025	0			RECRUTEMENT TC
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	07/04/2025	1	11/12/2025		Stagiairisation
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	25/06/2018	0.86	10/03/2020		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	29/05/2000	1	01/10/2021		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/12/2022		
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0	27/06/2022	1	01/04/2022		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	0	1	0		0.43	26/08/2009		CDI
	SERVICES TECHNIQUES	C	1	1	0	0		1	01/12/2022		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	11/06/2014	0.86	26/08/2009		
	ENTRETIEN DES LOCAUX PERISCOLAIRES	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.74	16/04/2012		
	ENTRETIEN DES LOCAUX RESTAURATION	C	1	0	0	1	22/03/2021	0.00			TNC 25/35
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.71	17/08/2020		
	ATSEM - ENFANCE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1.00	22/08/2022		
	PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.86	15/10/2020		
	RESPONSABLE OFFICE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	22/10/2020		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	PRODUCTION CULINAIRE	C	1	1	0	0	21/12/2021	1.00	01/02/2024		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.94	05/05/2014		
		C	1			1	12/04/2024	0.00			RECRUTEMENT EN COURS
	RESPONSABLE D'OFFICE	C	1	1	0	0	12/12/1996	0.8	04/10/2021		
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	0	0	1	01/06/2026	1.00			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.76			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.59			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.80			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.80			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.93			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.67			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	c	1	0	0	1	01/06/2026	0.80			
	ENTRETIEN DES LOCAUX	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.74			
TOTAL			31	17	1	13		22.79			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			52	34	1	17		45.30			
FILIERE ANIMATION											
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	RESPONSABLE SERVICES PERISCOLAIRES	B	1	1	0	0	21/03/2023	1.00	01/05/2021		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	ANIMATEUR SPORTIF	C	1	1	0	0	20/07/2020	1.00	01/01/1998		
TOTAL			1	1	0	0		1			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	21/12/2020	0.00			Détachement VEZIEN GERALDINE du 01/11/2024 au 31/10/2026 TNC 33.5/35
	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.69			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.77			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.69			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.54			RECRUTEMENT EN COURS

	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.63			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C						0.86			RECRUTEMENT EN COURS
TOTAL			1	0	0	1		0.00			
ADJ. D'ANIMATION	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	0.69	01/09/2016		Fermeture pour augmentation temps de travail au 01/09/2026
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1			1		0.86			Ouverture pour augmentation temps de travail au 01/09/2026
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	11/07/2023	1.00	03/09/2015		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	27/06/2022	0.80	05/09/2017		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.74	09/11/2020		
	RESPONSABLE ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	30/06/2025	0.91	01/10/2018		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	30/06/2025	0.71	01/09/2025		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	30/06/2025	0.44	01/09/2025		CDD selon L332-8 5° DU CGFP 15.5/35ème
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	1	0	0	10/07/2023	0.86	12/11/2019		
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.69			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.77			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.69			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.54			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.06			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.27			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.63			RECRUTEMENT EN COURS
	AGENT PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	01/06/2026	0.86			RECRUTEMENT EN COURS
TOTAL			9	7	1	1		7.01			
TOTAL FILIERE ANIMATION			12	9	1	2		9.01			
FILIERE SPORTIVE											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	EDUCATRICE SPORTIVE	B	1	1	0	0	14/06/2012	1.00	01/04/1989		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TOTAL FILIERE SPORTIVE			1	1	0	0		1			
FILIERE SOCIALE											
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	RESPONSABLE RELAIS PETITE ENFANCE	A	1	1	0	0	27/06/2022	0.8	01/09/2005		
TOTAL			1	1	0	0		0.8			
ATSEM PRINC. 1ERE CLASSE	ATSEM	C	1	1	0	0		1.00	01/02/2009		
	ATSEM	C	1	1	0	0	11/06/2014	1.00	10/09/1984		
	ATSEM	C	1	1	0	0	13/06/2024	1.00	27/08/2019		TP 90% SUR AUTORISATION
	ATSEM	C	1	1	0	0	21/09/2017	1.00	01/07/2003		
TOTAL			4	4	0	0		4.00			
ATSEM PRINC. 2EME CLASSE	ATSEM	C	1	1	0	0	12/04/2012	1	01/09/2015		
	ATSEM	C	1	1	0	0	27/06/2022	1.00	07/01/2004		
	ATSEM	C	1	1	0	0	29/09/2020	1.00	04/01/2021		
TOTAL			3	3	0	0		3.00			
TOTAL FILIERE SOCIALE			8	8	0	0		7.80			
FILIERE POLICE											
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICIER MUNICIPAL	C	1	1	0	0	16/06/2011	1	01/09/2008		
TOTAL			1	1	0	0		1			
TOTAL FILIERE POLICE			1	1	0	0		1			
FILIERE CULTURELLE											
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINC 1ERE CLASSE	RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0	27/06/2022	0.80	02/01/2020		
TOTAL			1	1	0	0		0.8			
ASSISTANT DE CONSERVATION	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	B	1	1	0	0		0.50	01/07/2009		
TOTAL			1	1	0	0		0.50			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			2	2	0	0		1.30			
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS			89	66	2	21		75.41			

TABLEAU DES EFFECTIFS NON-PERMANENTS											
GRADE	FONCTION	CAT.	POSTES CREES	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	DATE DELIB.	ETP	DATE D'ENTREE	CGFP	COMMENTAIRE
				TITULAIRE	CONTRACTUEL						
FILIERE ADMINISTRATIVE											
ADJ. ADMINISTRATIF		C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1°	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00		L332-23 1°	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1°	ATA TC
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1°	ATA
		C	1	0	0	1	23/01/2024	0		L332-23 1°	ATA
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			5	0	0	5		0.00			
FILIERE TECHNIQUE											
ADJ. TECHNIQUE	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.06	06/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00			20/35
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00			18/35
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.86	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.74	15/12/2025	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.23	13/11/2025	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.77	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.63	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.69	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	0	1	23/01/2024	0.00			29/35
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.57	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.71	28/07/2025	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.54	09/09/2024	L332-23 1°	ATA
	AGENT DE RESTAURATION	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.76	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.59	01/09/2024	L332-23 2°	ASA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.84	01/09/2024	L332-23 2°	ATA
	AGENT D'ENTRETIEN	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.80	28/08/2025	L332-23 2°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.93	01/09/2025	L332-23 1°	ATA
	AGENT TECHNIQUE	C	1	0	0	1	07/04/2025	0.00		L332-23 1°	ATA
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	C	1	0	1	0	23/01/2024	0.05	01/09/2024	L332-23 1°	ATA
	AGENT TECHNIQUE	C	1	0	1	0	07/04/2025	1.00	08/06/2026	L332-23 2°	ASA
	AGENT DE RESTAURATION	C	1	0	1	0	07/04/2025	1.00	02/03/2026	L332-23 1°	ATA
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			22	0	18	4		11.76			
CONTRATS SPECIFIQUES											
APPRENTIS	ANIMATION		1	0	0	1	30/06/2022	0		DROIT PRIVE	
TOTAL			1	0	0	1		0			
AGENTS RECENSEURS	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
TOTAL			6	0	0	6		0			

086-218601581-2026-09-06-0000706_DV_09-DE

Reçu le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

Préfecture

AGENTS RECENSEURS

	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
	AGENTS RECENSEURS		1	0	0	1	10/10/2023	0			
TOTAL			11	0	0	11		0			
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES			12	0	0	12		0			
TOTAL EFFECTIFS EMPLOIS NON PERMANENTS			39	0	18	21		11.76			

EFFECTIF TOTAL	ETP
86	87.18

Légende:

Postes non pourvus

Postes à ouvrir

Postes à fermer

Modifications à apporter

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Annexe à la délibération n°9

Cédric HAMELIN : lors du dernier Conseil municipal, vous aviez accepté de transformer des emplois non permanents en emploi permanents. Ça ne change pas les effectifs, c'était plus compliqué sur les questions de recrutement. Après votre délibération, le Centre de gestion nous a fait part de son opposition à la création des postes à ce qu'on appelle le grade C, grade accessible sans concours, et considère que l'on ne peut prendre des contractuels que sur des grades avec concours, qui sont les grades C2. On va être par exemple adjoint technique C1 et le C2 ça doit être adjoint technique principal 2^{ème} classe. Par cette délibération vous allez donc transformer les postes d'adjoints techniques en adjoints techniques de 2^{ème} classe pour qu'on soit complètement en conformité avec le droit et l'analyse du Centre de gestion. Mais ce sont toujours les mêmes agents, les mêmes postes, il n'y a pas d'effectifs supplémentaires qui sont susceptibles de regagner les services municipaux.

Benjamin COUTON : merci beaucoup. De la même manière est-ce que ces éléments appellent des remarques ou des questions ?

Sandrine CHAIGNEAU : j'ai juste une observation sur le tableau des effectifs si je peux me permettre. Au niveau de la légende en rouge, vous mettez « poste à fermer ». Donc on est bien d'accord, ce sont des postes qui sont fermés ? C'est ça ?

Cédric HAMELIN : en fait une création de poste ne requiert qu'une délibération du Conseil municipal. Le poste à fermer doit d'abord être présenté pour avis au comité social territorial. Donc en fait ... là on crée les postes et demain les postes qui ne seront plus occupés par les agents seront à fermer Madame, effectivement.

Sandrine CHAIGNEAU : d'accord

Cédric HAMELIN : Mais ils ne seront pas fermés tant que le CST ne se sera pas prononcé pour avis et que le Conseil municipal ait délibéré à nouveau pour accepter la fermeture des postes

Sandrine CHAIGNEAU : d'accord, ce que je ne comprenais pas c'est que ce sont des postes à fermer mais en face on avait « recrutement en cours » ... donc voilà... on recrute c'est fermé...

Cédric HAMELIN : oui... ce sont bien des postes à fermer et le recrutement il est en cours parce que on va être obligé de refaire un appel à candidatures pour l'ouverture des postes.

Sandrine CHAIGNEAU : d'accord merci

Benjamin COUTON : une fois que ces éléments ont été indiqués, est-ce que vous avez des questions supplémentaires ? Sinon je sou mets au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? Ma foi, elle est adoptée.

Conseil municipal du 6 juillet 2026
Procès-verbal
Questions diverses

Benjamin COUTON : on en arrive aux termes de ce conseil municipal. Les points divers ont été abordés... je peux juste vous dire très très rapidement qu'on a accueilli tout à l'heure, juste avant le Conseil municipal, Sylvie AUBERT qui est candidate pour les élections sénatoriales pour la Vienne et en on accueille je crois le 22 septembre à 15h30 B BELLIN et MJ BELLAMY qui sont elle et lui aussi candidat et candidate aux élections sénatoriales.

Je vous le redis aussi les élections sénatoriales ont lieu le 27 septembre...

[brouhaha]

Oui tout à fait Agnès tu as raison, on n'a pas voté le PV de la dernière fois... qui a des remarques sur le PV du 1^{er} juin ? Sinon qui est contre ? Qui s'abstient ? Et bien, il est adopté... Merci Agnès !

Je n'oublie pas de points particuliers... Le prochain Conseil est le 21 septembre à 20h30

Passez un bel été et faites attention à vous en cette période caniculaire !

Plus personne ne souhaitant intervenir et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

La secrétaire de séance
Sylvie PFEIFFER

A blue ink signature, appearing to be 'Sylvie Pfeiffer', written in a cursive style.

Le Maire
Benjamin COUTON

A blue ink signature, appearing to be 'Benjamin Couton', written in a cursive style.